Rapport Financier Annuel 2023

CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

SOMMAIRE

SECTION 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

SECTION 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) était un organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture.

Investie d'une mission de service public, la CNCA avait, notamment, pour objectifs de :

- **Faciliter l'accession des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;**
- **Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;**
- **Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par une offre de services financiers adaptés ;**
- **Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;**
- **Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;**
- **Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;**
- **Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.**

Désormais régit par le Dahir N° 1-03- 221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2 003) portant promulgation de la loi n° 15-99, la CNCA prend la dénomination de Crédit Agricole du Maroc (CAM), Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Une réforme traduisant la volonté de doter le Crédit Agricole du Maroc d'un mode de gouvernance apte à lui permettre de répondre aux exigences de ses actionnaires et d'une clientèle de plus en plus universelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc est une banque qui, au-delà de son expertise agricole, intervient également dans plusieurs chantiers de financement.
Leader du financement du monde rural, le CAM est la banque universelle du Groupe qui finance l'agriculture et participe au développement socio-économique du monde rural, qui reste sa priorité, en parallèle avec les activités du marché et d'investissement.

Son réseau d'agences, aussi bien conventionnelles que mobiles, lui permet d'être plus proche de ses clients en leur proposant des produits et services adaptatifs répondants à leurs besoins et à leur évolution.

FAITS MARQUANTS

Le 20 mars 2024, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 31 décembre 2023. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2024.

Courant 2023, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a renforcé sa mobilisation pour l'accompagnement du développement de l'économie nationale en diversifiant son offre afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des secteurs d'activité.

Par ailleurs, la banque a consolidé son engagement envers la petite agriculture et le monde rural dans sa globalité et ce, malgré une conjoncture difficile , marquant ainsi une progression de 5% des crédits à la clientèle et une croissance de 4% des dépôts à vue.

Participation du Groupe Crédit Agricole du Maroc au programme gouvernemental de lutte contre les effets de la sécheresse

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est engagé dans la mise en œuvre des efforts du Gouvernement visant à soutenir l'ensemble des composantes et des acteurs du secteur agricole et du monde rural à travers :

- Le financement des opérations d'importation de produits agricoles tels que les céréales, l'orge, les aliments de bétail, ainsi que le cheptel, ce qui a permis aux opérateurs du secteur de répondre aux besoins du marché national ;
- La structuration de produits de financement adaptés pour atténuer les effets du déficit hydrique.

Augmentation de capital du Crédit Agricole du Maroc

Les fonds propres du Crédit Agricole du Maroc ont été renforcés à travers une augmentation de capital de 1,3 milliard de dirhams. Cela permettra au Crédit Agricole du Maroc de poursuivre sa dynamique d'accompagnement du secteur agricole, de l'agro-industrie et du monde rural en général, conformément aux objectifs et aux priorités arrêtés par les stratégies nationales en la matière.

Mobilisation du Crédit Agricole du Maroc pour le soutien des victimes du séisme

Suite à la tragédie qui a touché le Royaume et la région d'Al-Haouz le 8 septembre 2023, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mobilisé ses moyens humains et financiers dès les premiers jours suivant le tremblement de terre à travers:

- La mise à disposition, sans frais, de tous ses canaux pour la collecte des contributions financières des citoyens et des organismes publics et privés en faveur du fonds spécial, créé sur Hautes Instructions de Sa Majeste le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, pour la gestion des effets du séisme ;
- La contribution significative de la banque au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre en vue de participer au financement du programme national de reconstruction et de développement social et économique des régions sinistrées.

Signature de quatre conventions avec des associations professionnelles

Dans le cadre de son accompagnement permanent des différents secteurs d'activité, le Crédit Agricole du Maroc a signé, le jeudi 19 octobre, quatre conventions de partenariat avec des associations professionnelles regroupant les acteurs et les opérateurs des secteurs de l'industrie et de la santé.

Obtention de la certification ISO 37001

Le Crédit Agricole du Maroc obtient la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption, confirmant ainsi son engagement pour le placement de l'éthique et de la lutte contre la corruption au cœur de sa stratégie.

Perspectives et ambitions stratégiques

Le Crédit Agricole du Maroc amorce l'exercice 2024 avec des objectifs ambitieux fondés sur le renforcement de la productivité et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle. Par ailleurs, la banque confirme son engagement et poursuit sa mobilisation pour l'accompagnement des

INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un encours consolidé de crédits distribués de 113 milliards de dirhams contre 108 milliards de dirhams au 31 décembre 2022, marquant une progression de 5%. Ainsi, la banque réaffirme son engagement pour l'accompagnement de la dynamique de relance économique nationale, tout en apportant son soutien à la petite agriculture et au monde rural pour lutter contre les effets de la sécheresse.

Par ailleurs, l'encours consolidé de l'épargne mobilisée par le Crédit Agricole du Maroc ressort à 108 milliards de dirhams, soit une variation de +0,1% par rapport à fin 2022. En glissement annuel, la collecte nette des ressources à vue a progressé de 4%, parallèlement à une variation de -7% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

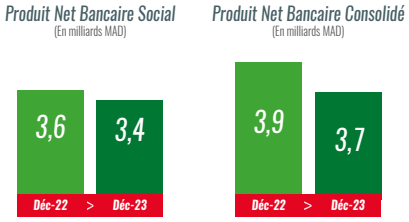

PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Social de 3,4 milliards de dirhams , contre 3,6 milliards de dirhams à fin décembre 2022.

Le Produit Net Bancaire Consolidé relatif à l'exercice 2023 s'affiche, quant à lui, à 3,7 milliards de dirhams, contre 3,9 milliards de dirhams à fin décembre 2022.

Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement liées à la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a, de plus, été fortement affecté par les conséquences de la polycrise.

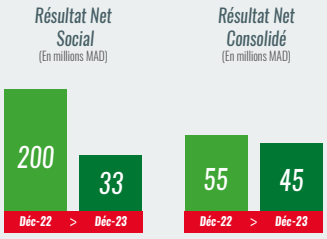

RÉSULTAT NET

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2023 avec un Résultat Net Consolidé de 45 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 42 millions de dirhams.

Le Résultat Net Social ressort, quant à lui, à 33 millions de dirhams au terme de l'exercice 2023.

À noter que lesdits résultats tiennent compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole.

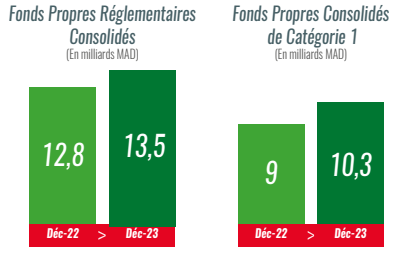

RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 15% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de 6% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 13,5 milliards de dirhams.

En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 1,3 milliard de dirhams. Cette augmentation de capital permettra à la banque de développer son activité, dont le financement de l'économie et plus particulièrement l'accompagnement des stratégies nationales en matière de soutien au secteur agricole, à l'agro-industrie et au monde rural en général et ce, dans le respect des exigences réglementaires en termes de ratios prudentiels.

SECTION 2

LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

I - NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1 .CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.
Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2023, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.
Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.
Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :
• La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
• Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
• Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2 .PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :
• Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
• Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
– Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
– La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
– Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
– Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.
Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.
Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :
• Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
• Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
• Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.
L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :
• Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quotepart de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

• Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.
En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :
• Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
• Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG[1]
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE[2]
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	72,25%	72,25%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affacturage	100%	100%	IG

[1]: Intégration Globale [2]: Mise en Equivalence

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :
• Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
• Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

• Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
• Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
• En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.
La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :
• Soit à la juste valeur ;
• Soit au coût amorti.

Les options retenues

• Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
• A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.
La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

•Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amorties, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
•Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
• Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :
• Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
• Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
• Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
• Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.
Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

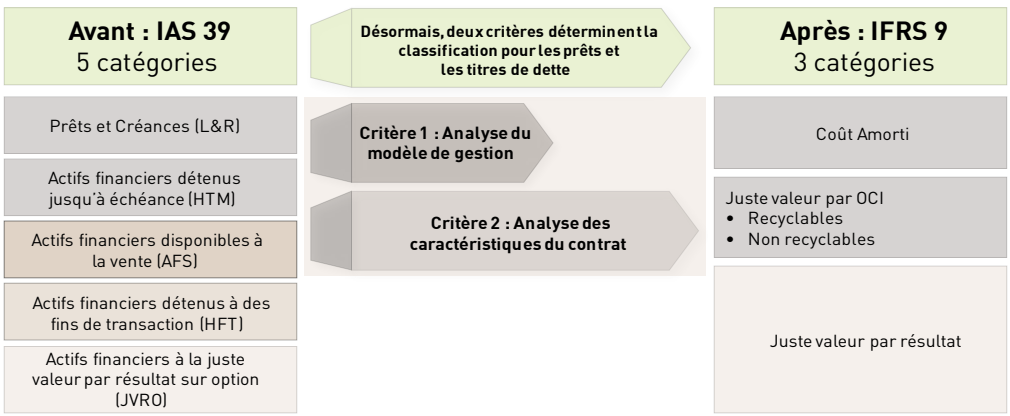

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

• La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;

• La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente» ;

• Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	**Collecte et vente**	**Autre/vente**
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

• Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;

• Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.
Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.
Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :
Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
• Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
• Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
• Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected CRÉDIT Loss » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.
Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.
Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :
Bucket 1 : • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
Bucket 2 : • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
Bucket 3 : • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)- ECL à maturité.
Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :
• La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
• La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
• Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut): est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.
Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.
La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires.
L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :
Lors de l'acquisition des titres
• ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.
Lors des évaluations ultérieures
• Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
• Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en «sain», devient «dégradé» – Bucket 2 ;
• Sur la base des ECL à maturité si le crédit est «dégradé» et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
• Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.
Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :
• Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
• Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
• Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.
Dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, Les impacts macro-économiques de cette crise ont des effets considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation.
Partant d'un certain nombre de simulations et de scénarii, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a adopté une approche prudentielle permettant d'anticiper et estimer les impacts économiques de la crise liée au COVID 19 ainsi que toute autre évolution macroéconomique influençant le comportement des différents secteurs.
Un ajustement des modèles est prévu en fonction de l'évolution de la crise de manière à tenir compte de toute nouvelle information disponible et sera examiné à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.
La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.
Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif
Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1
Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché
Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité
La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 décembre 2023, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :
- Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- Les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.
Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.
Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.
L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes.
Hypothèses Démographiques
- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

• Taux d'augmentation des salaires : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
• Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'au la retraite du personnel du CAM.
• Taux de chargement sociaux

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.
Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
• La comptabilisation initiale du goodwill ;
• La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.
L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :
• soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
• soit par un regroupement d'entreprises.
Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.
IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX
L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.
Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :
• Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
• Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.
Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.
A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.
Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
• En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
• En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

• Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
• Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

Contrats de location-financement (position bailleur) :
Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparait pas vraisemblable).
Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat. Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amortis.

Contrats de location simple (position preneur)

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

• Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

•La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;

•La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

• Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

•Périodes optionnelles de renouvellement

•Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

•Bail commercial : 9 ans

•Bail à usage d'habitation : 3 ans

•Occupation temporaire du domaine public : 20 ans

•Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

• Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;

• Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

• La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;

• Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

• Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif. Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

• Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;

• Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

BILAN IFRS

en milliers de dh

ACTIF IFRS	Note	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		**4.661.123**	**10.165.633**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		**4.610.404**	**5.925.863**
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	4.363.032	5.731.955
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	247.373	193.908
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		**5.091.025**	**5.740.210**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.031.729	3.649.160
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.059.297	2.091.050
Titres au coût amorti	5.7	**5.707.579**	**5.751.922**
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	**828.731**	**1.250.158**
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	**105.709.390**	**100.884.416**
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	**38.552**	**64.610**
Actifs d'impôt différé	5.8	**291.336**	**286.860**
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	**2.665.897**	**1.997.358**
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	**18.711**	**12.102**
Immeubles de placement	5.11	**4.817.359**	**4.812.561**
Immobilisations corporelles	5.11	**5.220.228**	**5.353.880**
Immobilisations incorporelles	5.11	**172.760**	**165.603**
Écart d'acquisition	5.12	**306.908**	**306.908**
TOTAL		**140.140.004**	**142.718.084**

en milliers de dh

PASSIF CONSOLIDÉ	Note	31.12.2023	31.12.2022
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		**8.879**	**14.519**
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	8.879	14.519
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	14.534.897	18.918.965
Dettes envers la clientèle	5.5	100.069.892	98.888.555
Titres de créance émis	5.6	**5.556.835**	**6.337.883**
Passifs d'impôt exigible	5.8	**47.240**	**53.209**
Passifs d'impôts différés	5.8	**1.090.613**	**1.149.975**
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	**2.692.522**	**2.482.992**
Provisions pour risques et charges	5.14	**301.894**	**308.121**
Subventions et Fonds assimilés		**7.959**	**61.431**
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	**5.833.243**	**5.900.288**
CAPITAUX PROPRES		**9.996.030**	**8.602.147**
Capital et réserves liées		**7.000.937**	**5.670.797**
Réserves consolidées		**3.112.526**	**3.019.369**
Réserves consolidées - Part du groupe		**2.767.495**	**2.697.610**
Réserves consolidées - Part des minoritaires		**345.030**	**321.759**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-162.521	-142.539
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Part du groupe		-162.521	-142.539
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		**45.088**	**54.520**
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		41.591	68.886
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		3.497	-14.366
TOTAL		**140.140.004**	**142.718.084**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh

	Note	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.317.289	5.497.214
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-2.352.495	-1.946.670
MARGE D'INTÉRÊTS	**2.1**	**2.964.794**	**3.550.543**
Commissions (produits)		616.150	620.392
Commissions (charges)		-60.874	-59.002
MARGE SUR COMMISSIONS	**2.2**	**555.276**	**561.390**
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	**2.3**	**363.604**	**-6.437**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		405.352	93.803
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-41.748	-100.240
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	**2.3**	**118.926**	**99.629**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		33.245	50.851
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		85.682	48.778
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	**2.5**	**68.479**	**62.170**
Charges des autres activités	**2.5**	**-327.637**	**-301.193**
PRODUIT NET BANCAIRE		**3.743.442**	**3.966.103**
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.227.500	-2.239.337
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-320.361	-333.871
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**1.195.581**	**1.392.895**
Coût du risque de crédit	2.6	-1.111.251	-1.155.331
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**84.329**	**237.564**
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		74	140
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-63.061	-106.024
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**21.343**	**131.680**
Impôts sur les bénéfices		23.745	-77.160
RÉSULTAT NET		**45.088**	**54.520**
Résultats minoritaires		3.497	-14.366
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**41.591**	**68.886**
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		**0,90**	**1,63**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		**0,90**	**1,63**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat avant impôt	**21.343**	**131.682**
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	320.360	333.871
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	481.556	394.736
+/- dotations nettes aux provisions	142.686	173.061
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-74	-140
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6.547	135.280
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	-20.535	-47.823
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**917.446**	**988.985**
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-3.989.578	6.867.747
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-4.092.839	-486.762
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1.116.708	-1.544.215
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-561.768	15.191
Impôts	-28.908	-32.567
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**-7.556.385**	**4.819.394**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**-6.617.596**	**5.940.061**
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-102.922	-1.950.757
+/- flux liés aux immeubles de placement	-1.405	39.227
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-128.617	-269.141
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-232.944**	**-2.180.671**
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10.164	-2.000
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1.356.194	-374.684
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**1.346.030**	**-376.684**
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-5.504.510**	**3.382.706**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**10.165.628**	**6.782.923**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	10.165.628	6.782.923
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**4.661.119**	**10.165.628**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4.661.119	10.165.628
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**-5.504.509**	**3.382.705**

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net	**45.088**	**54.520**
Éléments recyclables en résultat net:	**-49.376**	**-32.358**
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-80.287	-51.980
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	30.910	19.622
Éléments non recyclables en résultat net:	**-113.144**	**-110.181**
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-134.040	-129.862
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-49.935	-47.136
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	70.830	66.817
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-162.521**	**-142.539**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-117.433**	**-88.018**
Part du groupe	-120.930	-73.653
Part des minoritaires	3.497	-14.366

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2022	**4.227.677**	**1.443.120**		**2.766.496**	**-77.489**	**-65.050**	**8.294.754**	**307.394**	**8.602.148**
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2023	**4.227.677**	**1.443.120**		**2.766.496**	**-77.489**	**-65.050**	**8.294.754**	**307.394**	**8.602.148**
Changement de méthodes - 2023									
Autres				999			999	45	1.044
Capitaux propres clôture corrigés	**4.227.677**	**1.443.120**		**2.767.495**	**-77.489**	**-65.050**	**8.295.753**	**307.439**	**8.603.192**
Variation de capital	417.404	912.736					1.330.140		1.330.140
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes									
Autres									
Résultat de l'exercice				41.591			41.591	3.497	45.088
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-17.019	-1.368	-18.387		-18.387
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					-1.595		-1.595		-1.595
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-18.614	-1.368	-19.982		-19.982
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2023								37.591	37.591
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	**4.645.081**	**2.355.856**		**2.809.086**	**-96.103**	**-66.417**	**9.647.503**	**348.527**	**9.996.030**

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31.12.2023	31.12.2022
Comptes à vue	715.654	1.145.311
Prêts	12.327	4.942
Opérations de pension	100.753	99.908
TOTAL	828.734	1.250.161
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	3-
TOTAL	828.731	1.250.158

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les etablissements de CRÉDIT	1.603.507	17.600
Emprunts	7.284.277	10.332.869
Opérations de pension	5.647.113	8.568.496
TOTAL	14.534.897	18.918.965

5.5 - PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIÈNTELE

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	18.476.249	17.277.826
Prêts consentis à la clientèle	94.594.040	90.482.114
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	113.070.289	107.759.940
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7.360.899	-6.875.524
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	105.709.390	100.884.416

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs	54.797.293	52.615.660
Comptes à terme	26.463.038	28.575.980
Comptes d'épargne	14.867.162	14.364.957
Autres dettes envers la clientèle	3.488.003	2.995.715
Intérêts courus à payer	454.396	336.243
TOTAL	100.069.892	98.888.555

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	31.12.2023	31.12.2022
Secteur public	16.366.276	17.548.104
Entreprises financières	8.125.185	6.836.073
Entreprises non financières	20.484.453	22.741.940
Autre clientèle	55.093.978	51.762.438
TOTAL EN PRINCIPAL	100.069.892	98.888.555
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	100.069.892	98.888.555

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31.12.2023	31.12.2022
Maroc	100.069.892	98.888.555
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	100.069.892	98.888.555
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	100.069.892	98.888.555

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Autres dettes représentées par un titre	**5.556.835**	**6.337.883**
Titres de créances négociables	5.556.835	6.337.883
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	**5.833.243**	**5.900.288**
Emprunts subordonnés	5.833.243	5.900.288
Titres subordonnées		
TOTAL	12.419.103	12.238.170

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Titres de créance négociables	**5.707.579**	**5.751.922**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5.707.579	5.751.922
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	5.707.579	5.751.922
Dépréciation		
TOTAL NET	5.707.579	5.751.922

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
impôts courants	38.552	64.610
impôts différés	291.336	286.860
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	329.888	351.470
impôts courants	47.240	53.209
impôts différés	1.090.613	1.149.975
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.137.853	1.203.184

5.9 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	13.650	11.892
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.652.247	1.985.466
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.665.897	1.997.358
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	656.903	197.924
Charges à payer et produits constatés d'avance	925.200	758.170
Autres créditeurs et passifs divers	877.612	1.225.198
Dettes locatives	232.807	301.700
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.692.522	2.482.992

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
AMIFA SÉNÉGAL	18.711	12.102
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18.711	12.102

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**8.635.725**	**-3.415.497**	**5.220.228**	**8.367.177**	**-3.013.297**	**5.353.880**
Terrains et constructions	3.566.610	-475.526	3.091.084	6.513.354	-407.535	6.105.819
Équipement, mobilier, installations	1.065.338	-983.994	81.344	1.022.656	-1.022.399	257
Biens mobiliers données en location	630.153	-595.362	34.791	338.197	-338.195	2
Autres immobilisations	2.874.748	-1.078.439	1.796.309	-72.934	-963.539	-1.036.473
Droits d'utilisation des contrats de location	498.876	-282.176	216.700	565.904	-281.629	284.275
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**780.214**	**-607.454**	**172.760**	**726.741**	**-561.138**	**165.603**
Logiciels informatiques acquis	9.462	-5.634	3.828	6.419	-4.987	1.432
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	770.752	-601.820	168.932	720.322	-556.151	164.171
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	**4.817.359**		**4.817.359**	**4.812.561**		**4.812.561**
TOTAL	14.233.298	-4.022.951	10.210.347	13.624.845	-3.292.806	10.332.039

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur brute comptable en début de période	**306.908**	**306.908**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**306.908**	**306.908**
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précedemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	**306.908**	**306.908**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	97.015	103.242
TOTAL	301.894	308.121

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et et valeurs assimilées	2.541.160	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	1.821.872	247.373
Titres de partcipation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4.363.032	247.373

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	**5.091.026**	**5.740.210**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.031.729	3.649.160
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.059.297	2.091.050
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	**3.031.729**	**3.649.160**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2.850.472	3.458.537
Obligations	180.743	190.111
Autres titres de créance négociables	514	512
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	**2.059.297**	**2.091.050**
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de particpation non consolidés	2.059.297	2.091.050

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	8.879	14.519
Passifs financiers à la jv par résultat sur option		
TOTAL	8.879	14.519

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31.12.2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	2.850.472	10.236	-65.744
Obligations	180.743		-24.780
Autres titres de créance négociables	514		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.031.729	10.236	-90.523
Impôts		-3.941	34.851
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3.031.729	6.295	-55.672

Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	31.12.2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de particpation non consolidés	2.059.297	55.731	-91.901
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.059.297	55.731	-91.901
Impôts		-21.457	28.982
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.059.297	34.275	-62.919

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dh

Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2022.Décembre	91.883.075	6.364.649	9.512.216
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre	13.907.154		
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-681.296	-871.572	-5.322.656
Encours Bilan au 2023.Décembre	95.779.728	7.310.867	9.979.694
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre	15.974.924		
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre	-708.707	-990.829	-5.661.363
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	**Bucket 1 ECL 12 mois**	**Bucket 2 ECL Lifetime**	**Bucket 3 ECL Lifetime**
Encours Bilan au 2022.Décembre	1.250.158		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre			
Encours Bilan au 2023.Décembre	828.731		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre			
Portefeuille Titres en JV/OCI :	**Bucket 1 ECL 12 mois**	**Bucket 2 ECL Lifetime**	**Bucket 3 ECL Lifetime**
Encours Bilan au 2022.Décembre	3.687.194		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-38.034		
Encours Bilan au 2023.Décembre	3.079.009		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre	-47.280		
Titres au coût amorti :	**Bucket 1 ECL 12 mois**	**Bucket 2 ECL Lifetime**	**Bucket 3 ECL Lifetime**
Encours Bilan au 2022.Décembre	5.751.922		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre			
Encours Bilan au 2023.Décembre	5.707.579		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

en milliers de dh

	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12.2023
IMMOBILIER					
Valeur brute	544.061	10.821	-70.900	-353	483.629
Amortissements et dépréciation	-268.894	-64.331	59.062	186	-273.977
Total immobilier	**275.167**	**-53.510**	**-11.838**	**-167**	**209.652**
MOBILIER					
Valeur brute	21.844	1.764	-8.361	-	15.247
Amortissements et dépréciation	-12.736	-3.774	8.309	0	-8.200
Total mobilier	**9.108**	**-2.010**	**-52**	**0**	**7.046**
TOTAL DROIT D'UTILISATION	284.275	-55.520	-11.890	-167	216.698

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/23
Dette locative	301.700	32.550	-101.265	-178	232.807

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

en milliers de dh

	31.12.2023			31.12.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4.887.273	-1.413.168	3.474.105	5.122.386	-1.174.968	3.947.418
Comptes et prêts/emprunts	4.830.244	-1.397.990	3.432.254	5.085.526	-1.172.412	3.913.114
Opérations de pensions	758	-15.178	-14.420	-68	-2.556	-2.624
Opérations de location financement	56.271		56.271	36.928		36.928
Opérations interbancaires	126.608	-699.717	-573.109	79.632	-533.006	-453.374
Comptes et prêts sur emprunts	117.615	-505.299	-387.684	76.091	-403.776	-327.685
Opérations de pensions	8.993	-194.418	-185.425	3.541	-129.230	-125.689
Emprunts émis par le groupe		-188.036	-188.036		-173.504	-173.504
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	4.204		4.204	3.873		3.873
Titres à revenus fixes	4.204		4.204	3.873		3.873
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	98.064	-11.612	86.452	148.134	-35.357	112.777
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	201.140	-31.313	169.827	143.189	-19.092	124.097
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-8.649	-8.649		-10.743	-10.743
TOTAL	5.317.289	-2.352.495	2.964.794	5.497.214	-1.946.670	3.550.543

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31.12.2023			31.12.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	558.552	-60.874	497.678	562.788	-59.002	503.786
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	555.901	-60.874	495.027	556.508	-59.002	497.506
Sur titres	2.651		2.651	6.280		6.280
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	57.598		57.598	57.604		57.604
Produits de gestion d'opcvm						
Produits sur moyens de paiement	57.598		57.598	57.604		57.604
Assurance						
Autres						
TOTAL	616.150	-60.874	555.276	620.392	-59.002	561.390

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	**363.604**	**-6.437**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	405.352	93.803
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-41.748	-100.240
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	**118.927**	**99.629**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	33.245	50.851
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	85.682	48.778

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31.12.2023			31.12.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	68.479	-327.637	-259.158	62.170	-301.193	-239.023
TOTAL	68.479	-327.637	-259.158	62.170	-301.193	-239.023

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	**-146.666**	**-9.415**
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	**-27.410**	**-4.635**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-27.410	-4.635
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	**-119.256**	**-4.780**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-119.256	-4.780
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	**-288.501**	**-337.005**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-288.501	-337.005
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-65.317	-91.429
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-500.484**	**-437.849**
Plusoumoins-valuesdecessionsréaliséessurlesinstrumentsdedettescomptabilisés en Capitaux propres reyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	**-616.180**	**-722.115**
Récupérations sur prêts et créances	**5.413**	**4.633**
Comptabilisés au coût amorti	5.413	4.633
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-1.111.251	-1.155.331

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**963**	**-9.023**
Plus value de cession	969	2.254
Moins value de cession	-6	-11.277
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	**-64.024**	**-97.001**
TOTAL	-63.061	-106.024

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Impôts courants	38.552	64.610
Impôts différés	291.336	286.860
Actifs d'impôts courants et différés	**329.888**	**351.470**
Impôts courants	47.240	53.209
Impôts différés	1.090.613	1.149.975
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.137.853	1.203.184

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Charge d'impôts courants	-28.908	-79.015
Charge nette d'impôts	52.653	48.331
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	23.745	-30.684

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat avant impôt	21.343	131.680
Charge d'impôt sur les bénéfices	-23.745	77.160
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-111%	59%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'impôt en vigueur	38%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-149%	22%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-111%	59%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Charges de personnel	-1.232.134	-1.206.907
Impôts et taxes	-45.793	-40.666
Charges externes	-739.053	-827.360
Autres charges d'exploitation	-287.339	-253.515
Annulation Charges relatives aux contrats de location	76.821	89.111
CHARGES D'EXPLOITATION	-2.227.498	-2.239.337

2.10DOTATIONSAUXAMORTISSEMENTSETAUXPROVISIONSDESIMMOBILISATIONSCORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-252.257	-254.674
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-68.104	-79.197
Dotations aux dépreciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-320.361	-333.871

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-8.649	-10.744
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-68.104	-79.197

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société TARGA

- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING),La société d'affacturage CAM FACTORING , la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux

- Micro crédit : ce domaine regroupe la FONDATION ARDI , AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les société de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 décembre 2023, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC, IMMOVERT , CAM COURTAGE,VOCATION LOISIRS ainsi que les deux OPCI IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'interets	2.628.989	3.391	121.019	65.529	797	145.069		2.964.794
Marge sur commissions	560.308		6.370		28.937	-48.680	8.341	555.276
Produit net bancaire	3.362.120	3.391	149.301	66.278	32.161	121.850	8.341	3.743.442
Résultat brut d'exploitation	1.109.565	172	93.825	9.153	7.402	31.153	-55.689	1.195.581
Résultat d'exploitation	73.609	172	51.849	-10.436	8.265	21.034	-60.164	84.329
Résultat avant impots	23.947	-183	46.537	-10.326	8.663	21.034	-68.329	21.343
Résultat net	40.922	-2.039	44.725	-10.326	8.659	24.058	-60.911	45.088
Résultat net part du groupe	40.922	-2.054	44.725	-1.328	6.675	24.276	-71.625	41.591

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	**127.562.045**	**188.990**	**2.342.550**	**235.833**	**708.870**	**3.928.630**	**5.173.086**	**140.140.004**
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.479.354				-4.058		135.108	4.610.404
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	4.877.723	166.749			725	277	45.551	5.091.025
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	744.857	1	34.804		47.238		1.831	828.731
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	100.064.782		1.988.193	204.553		3.451.862		105.709.390
Titres au coût amorti	5.707.579							5.707.579
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14.167.258		360.558			5.509-	12.590	14.534.897
Dettes envers la clientèle	98.177.914		55.587		41.637	1.794.754		100.069.892
Capitaux propres	9.454.036	-18.358	-1.599	79.821	41.876	-1.923	442.178	9.996.030

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31.12.2023		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC	828.731		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
Total en principal	**828.731**		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	828.731		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31.12.2023					31.12.2022				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	-681.295
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	-681.295

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financements donnés	**12.592.703**	**10.291.113**
Aux établissements de crédit	4.521	15.672
A la clientèle	12.588.182	10.275.441
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de garantie donnés	**3.760.007**	**3.613.288**
D'ordre des établissements de crédit	24.010	25.357
D'ordre de la clientèle	3.735.997	3.587.932
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2.286.622	2.169.145
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.449.375	1.418.786
Engagements de garantie reçus	**7.083.231**	**6.660.239**
Des établissements de crédit	7.051.132	6.643.962
De l'état et d'autres organismes de garantie	32.099	16.277

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	**204.879**	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	204.879

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Charge normal de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	**19.682**	**19.682**

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

	31.12.2023	31.12.2022
Dette actuarielle d'ouverture	**204.879**	**223.220**
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Écarts d'experience	4.178	-4.858
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-23.860	-33.165
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	**204.879**	**204.879**

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	75,2%	75,2%
MAMDA	3.443.608	7,4%	7,4%
MCMA	3.443.608	7,4%	7,4%
CDG	4.645.083	10%	10%
TOTAL	46.450.813	100%	100%

RÉSULTAT PAR ACTION	31.12.2023	31.12.2022
Nombre d'actions	46.450.813	42.276.765
Résultat Part Groupe (En KDH)	41.591	68.886
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	0,90	1,63

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh

	31.12.2023
Prêts, avances et titres	**-3.027.598**
Comptes ordinaires	-2.820.519
Prêts	
Titres	-207.079
Opération de location financement	
Actif divers	**-5.695.350**
TOTAL ACTIF	**-8.722.948**
Dépôts	**-2.941.990**
Comptes ordinaires	
Autres emprunts	-2.941.990
Dettes représentées par un titre	
Passif divers	**-5.780.958**
TOTAL PASSIF	**-8.722.948**
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	
Engagements reçus	

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh

	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	-77.794
Intérêts et charges assimilées	81.052
Commissions (produits)	-123.778
Commissions (charges)	3.044
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	78.640

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
FONDS PROPRES	13.521.839	12.754.115
Fonds propres de catégorie 1	10.255.550	8.952.940
Fonds propres réglementaires	3.266.289	3.801.175
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	7.779.749	7.093.043
Risque de marchéen approche standard	161.288	184.120
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	602.809	619.680
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,60%	9,07%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,66%	12,92%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
FONDS PROPRES	**151.578**	**103.224**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	**151.578**	**103.224**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.578	103.224
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	125.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	578	-21.776
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Élément déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathegorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	**40.987**	**42.354**
EXIGENCE/Risque de crédit	40.987	42.354
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	29,59%	19,50%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	29,59%	19,50%

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC(GCAM)
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9 996 030 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 45 088.
Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces

règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :
- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :
- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des évènements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2023, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105 709 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 7 361 dont :
- MMAD 709 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 991 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 5 661 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (75% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :
- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :
- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des évènements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 [illegible] 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkadour
CASABLANCA
Tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

COMPTES SOCIAUX

I - NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit
La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie;
• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle) ;
• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière ;
• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:
- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur. provisionnées à hauteur de :
* 20 % pour les créances pré-douteuses ;
* 50 % pour les créances douteuses ;
* 100 % pour les créances compromises.
Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :
• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;
• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles ;
• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :
- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.
Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.
Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des etablissements de crédit.
Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.
Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.
Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:
- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.
Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.
La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.
La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.
Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.
1.5 Les provisions pour risques généraux
Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.
Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ….).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

II - ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN

en milliers de dh

ACTIF	31/12/23	31/12/22
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	4.297.145	9.826.367
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2.502.105	2.466.337
À vue	1.385.419	1.787.150
À terme	1.116.686	679.186
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	98.959.509	94.755.820
Crédits de trésorerie et à la consommation	48.931.520	47.457.237
Crédits à l'équipement	24.993.003	23.253.017
Crédits immobiliers	17.030.511	16.622.049
Autres crédits & financement participatifs	8.004.475	7.423.516
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	816.271	971.428
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	7.474.423	9.439.405
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.381.396	6.906.342
Autres titres de créance	181.633	190.878
Titres de propriété	1.911.394	2.342.185
AUTRES ACTIFS	4.921.174	4.840.640
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.697.258	5.730.120
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.697.258	5.730.120
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.085.543	3.001.578
Participations dans les entreprises liées	1.318.470	1.332.913
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.767.073	1.668.666
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	849.141	905.923
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	463.543	461.175
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.982.854	7.026.446
TOTAL	136.048.965	139.425.239

en milliers de dh

PASSIF	31/12/23	31/12/22
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	14.298.568	18.710.097
À vue	1.717.114	233.051
À terme	12.581.454	18.477.047
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	98.272.385	97.415.002
Comptes à vue créditeurs	53.700.072	51.730.419
Comptes d'épargne	14.964.661	14.405.075
Dépôts à terme	26.748.659	28.798.824
Autres comptes créditeurs	2.858.993	2.480.684
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	5.556.835	6.337.883
Titres de créance négociables	5.556.835	6.337.883
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
AUTRES PASSIFS	922.565	1.208.504
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.618.367	1.674.957
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	7.157	7.157
DETTES SUBORDONNÉES	5.849.854	5.911.522
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	4.845.177	3.731.987
CAPITAL	4.645.081	4.227.677
ACTIONNAIRES.CAPITAL NON VERSÉ (-)		
REPORT À NOUVEAU (+/-)		
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	32.977	200.453
TOTAL	136.048.965	139.425.239

HORS BILAN

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DONNÉS	15.974.924	13.907.154
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	86.183	73.478
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11.847.304	9.856.916
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	305.440	388.828
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.735.997	3.587.932
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	7.051.132	6.643.962
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.051.132	6.643.962
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6.729.923	6.565.370
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	57.003	34.193
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.710.735	4.966.410
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	256.124	236.381
Porduits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	110.575	26.675
Commissions sur prestations de service	568.974	584.470
Autres produits bancaires	1.026.512	717.240
Transferts de charges sur dépôts d'investiisement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.306.281	2.929.154
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	709.075	537.276
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.418.525	1.171.524
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	188.036	173.504
Autres charges bancaires	990.645	1.046.849
Transferts de produits sur dépôts d'investiisement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3.423.642	3.636.216
Produits d'exploitation non bancaire	21.671	212.626
Charges d'exploitation non bancaire	213.806	178.767
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.136.855	2.100.853
Charges de personnel	1.132.996	1.123.230
Impôts et taxes	42.552	38.133
Charges externes	694.962	670.444
Autres charges générales d'exploitation	78.089	78.646
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	188.255	190.400
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.632.353	1.895.549
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	692.670	1.004.540
Pertes sur créances irrécouvrables	595.964	702.834
Autres dotations aux provisions	343.719	188.175
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	681.685	647.557
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	372.091	260.605
Récupérations sur créances amorties	23.863	45.224
Autres reprises de provisions	285.731	341.728
RÉSULTAT COURANT	143.984	321.230
Produits non courants	134	706
Charges non courantes	93.012	94.132
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	51.106	227.805
Impôts sur les résultats	18.129	27.352
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32.977	200.453

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Produits d'exploitation bancaire perçus	6.729.923	6.565.370
Récupérations sur créances amorties	23.863	45.224
Produits d'exploitation non bancaire perçus	21.805	213.332
Charges d'exploitation bancaire versées	-4.280.813	-4.222.370
Charges d'exploitation non bancaire versées	-306.818	-272.899
Charges générales d'exploitation versées	-2.136.855	-2.100.853
Impôts sur les résultats versés	-18.129	-27.352
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	32.977	200.453
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-35.768	1.978.572
Créances sur la clientèle	-3.964.756	-5.613.072
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	1.913.879	-4.382.408
Autres actifs	-80.534	36.714
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-4.411.529	5.403.553
Dépôts de la clientèle	857.383	6.712.428
Titres de créance émis	-781.048	-1.659.186
Autres passifs	-285.938	85.637
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-6.788.312	2.562.238
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-6.755.335	2.762.691
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4.361	464.273
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-185.505	-1.400.808
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-181.145	-936.535
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	-61.668	1.380.399
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	1.468.926	
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1.407.258	1.380.399
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-5.529.222	3.206.555
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	9.826.367	6.619.812
VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4.297.145	9.826.367

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/23	31/12/22
Intérêts et produits assimilés	5.023.863	5.236.984
Intérêts et charges assimilées	2.315.636	1.882.304
MARGE D'INTÉRÊT	**2.708.227**	**3.354.680**
Commissions perçues	568.974	584.470
Commissions servies	7.977	11.822
MARGE SUR COMMISSIONS	**560.997**	**572.647**
Résultat des opérations sur titres de transaction	171.359	-130.790
Résultat des opérations sur titres de placement	-50.178	-122.513
Résultat des opérations de change	230.227	221.794
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	**351.408**	**-31.509**
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	137.345	49.729
Diverses autres charges bancaires	334.335	309.331
PRODUIT NET BANCAIRE	**3.423.642**	**3.636.216**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-8.639	31
Autres produits d'exploitation non bancaire	18.266	212.626
Autres charges d'exploitation non bancaire	191.650	151.941
Charges générales d'exploitation	2.136.855	2.100.853
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1.104.764**	**1.596.080**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	892.679	1.401.545
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	68.101	-126.696
RÉSULTAT COURANT	143.984	321.230
RÉSULTAT NON COURANT	**-92.878**	**-93.426**
Impôts sur les résultats	18.129	27.352
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32.977	200.453
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**32.977**	**200.453**
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	188.255	190.400
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	14.885	2.012
Dotations aux provisions pour risques généraux	171.868	
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	270.499	329.070
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	18	122.077
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	5	11.499
Plus-values de cession sur immobilisations financières	3.405	
Moins-values de cession sur immobilisations financières	22.156	26.826
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTO FINANCEMENT	**156.224**	**-19.956**
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	**156.224**	**-19.956**

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/23	31/12/22
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	**2.426.301**	**160.666**	**492.060**	**624.466**	**3.703.493**	**9.895.358**
VALEURS REÇUES EN PENSION		**100.736**			**100.736**	**99.901**
Au jour le jour		100.736			100.736	99.901
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE						
Au jour le jour						
À terme						
PRÊTS FINANCIERS		**7.410**	**1.105.095**		**1.112.505**	**675.552**
AUTRES CRÉANCES			**514**		**514**	
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	**237**	**7.491**	**3.667**		**11.394**	**8.196**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2.426.538	276.303	1.601.336	624.466	4.928.643	10.679.006

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/23	31/12/22
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	**2.509.815**	**259.352**	**29.499.203**	**12.940.817**	**45.209.188**	**44.037.382**
Comptes à vue débiteurs	1.169.769	259.352	10.290.396	6.376.903	18.096.421	16.861.941
Créances commerciales sur le maroc	2.279		1.951.487	1.115.460	3.069.226	2.786.312
Crédits à l'exportation			594.692	45.320	640.012	288.694
Autres crédits de trésorerie	1.337.767		16.662.628	5.403.134	23.403.529	24.100.435
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				**2.095.108**	**2.095.108**	**2.047.958**
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	**1.414.976**	**2.233.239**	**11.138.184**	**8.767.977**	**23.554.376**	**22.089.642**
CRÉDITS IMMOBILIERS			**6.386.296**	**10.027.160**	**16.413.457**	**16.168.826**
AUTRES CRÉDITS	**50.000**	**4.447.074**	**221.083**	**1.166.532**	**5.884.689**	**5.386.994**
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**809.322**				**809.322**	**963.131**
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	**19.536**	**73.329**	**1.038.748**	**2.558.999**	**3.690.612**	**2.996.793**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		**3.306**	**964.393**	**1.151.330**	**2.119.029**	**2.036.522**
TOTAL	4.803.649	7.016.300	49.247.907	38.707.923	99.775.780	95.727.247

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/23	31/12/22
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS						**15.169.526**
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		11.078.654			11.078.654	12.636.462
Obligations				181.120	181.120	190.365
Autres titres de créance	513				513	512
Titres de propriété			1.864.167	47.227	1.911.394	2.342.186
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL	513	11.078.654	1.864.167	228.347	13.171.681	15.169.526

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	4.340.395	4.340.395	4.340.395			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	2.541.160	2.541.160	2.541.160			
Obligations						
Autres titres de créance	513	513	513			
Titres de propriété	1.798.722	1.798.722	1.798.722			
TITRES DE PLACEMENT	3.183.450	3.081.884	3.166.223	13.887	115.453	115.453
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	2.845.848	2.790.341	2.849.900	10.236	65.744	65.744
Obligations	222.500	175.220	200.000		47.280	47.280
Autres titres de créance						
Titres de propriété	115.102	116.323	116.323	3.651	2.430	2.430
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.611.320	5.387.810	5.350.169		32.148	10.321
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5.611.320	5.387.810	5.350.169		32.148	10.321
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	13.135.166	12.810.089	12.856.787	13.887	147.601	125.774

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	579.285	514.436
Sommes dûes par l'État	483.169	431.607
Divers autres débiteurs	96.115	82.829
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.088.352	3.084.959
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.253.537	1.241.245
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.921.174	4.840.640

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Emettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				**15.154**	**14.511**	**755**
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	755
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				**29.822**	**727.616**	**11.405**
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%		1.403	
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service				23	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	3.000
DAR ADDAMANE	Banque & Finance	75.000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.421	5.361	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.205	7.233	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%		250	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	4.939	2.561	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	44
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	100.000	100,00%		100.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65.000	100,00%	6.280	58.720	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	3.000
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	4.800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	1.500		
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	151
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	94.430	20,00%	6.750	12.136	
CAM FACTORING	Factoring	100.000	100,00%		100.000	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	410
DIVERS				**6.273**	**2.072.583**	**98.128**
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	4.917	5.083	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%		120	
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	3,97%		21.303	1.532
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19.402.985	6,70%		1.300.000	92.429
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI	1.216.216	7,40%		90.000	4.167
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15.384.615	1,30%		200.000	
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL à RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA					200	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	270.833	
TOTAL				116.267	3.085.543	110.288

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	995.882	44.173			1.040.055	534.707	41.805		576.513	463.543
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170			8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	975.733	44.173			1.019.906	526.537	41.805		568.343	451.564
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.309.096	141.332	6.005		9.444.423	2.282.650	180.577	-1.657	2.461.569	6.982.854
- Immeubles d'exploitation	3.661.381	11	4.348	580.680	4.237.724	288.794	29.263		318.057	3.919.667
- Mobilier et matériel d'exploitation	932.804	41.714	1.657	45	972.906	805.228	38.571	-1.657	842.142	130.764
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.257.832	37.444		11.589	1.306.865	968.712	66.379		1.035.091	271.774
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3.173.983	21.523		-427.345	2.768.160	219.915	46.364		266.279	2.501.881
- Immobilisations en cours	283.096	40.641		-164.969	158.768	1				158.768
TOTAL	10.304.977	185.505	6.005		10.484.478	2.817.357	222.382	-1.657	3.038.081	7.446.397

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/23	31/12/22
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		78.479	1.632.964		1.711.443	227.511
VALEURS DONNÉES EN PENSION	5.643.990				5.643.990	8.566.060
Au jour le jour						
À terme	5.643.990				5.643.990	8.566.060
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	4.140.000	1.445.000	420.000		6.005.000	7.884.159
Au jour le jour						
À terme	4.140.000	1.445.000	420.000		6.005.000	7.884.159
EMPRUNTS FINANCIERS				850.885	850.885	1.969.803
AUTRES DETTES		9.396	13.246		22.642	8.889
INTÉRÊTS COURUS A PAYER	47.684	4.311	10.092	2.519	64.606	53.676
TOTAL	9.831.674	1.537.186	2.076.302	853.404	14.298.566	18.710.098

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/23	31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	9.074.593	1.268.693	12.801.852	30.483.657	53.628.795	51.654.674
COMPTE D'ÉPARGNE				14.867.161	14.867.161	14.364.957
DÉPÔTS À TERME	6.283.224	6.839.716	5.287.915	7.325.813	25.736.668	27.802.253
EMPRUNTS FINANCIERS	726.370				726.370	773.727
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	207.189	10.275	1.790.029	851.500	2.858.993	2.480.684
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		44		454.352	454.396	338.707
TOTAL	16.291.376	8.118.729	19.879.796	53.982.483	98.272.384	97.415.002

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	90.625	414.515
CRÉDITEURS DIVERS	273.942	233.816
Sommes dûes à l'Etat	168.346	122.185
Sommes dûes aux organismes de prévoyance	48.422	47.755
Sommes diverses dûes au actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	40.630	45.329
Divers autres créditeurs	3.975	5.979
COMPTES DE RÉGULARISATION	557.999	560.173
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	922.565	1.208.504

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/22	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/23
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	**7.488.553**	**860.345**	**509.192**		**7.839.706**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6.800.339	689.966	372.091		7.118.213
Titres de placement	79.304	146.540	110.390		115.453
Titres de participation et emplois assimilés	125.479	14.885	24.098		116.267
Titres d'investissement	11.220		900		10.320
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	91.076	6.404	1.712		95.768
Autres actifs	381.135	2.550			383.685
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**1.674.957**	**322.584**	**259.021**	**-120.154**	**1.618.367**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	10.773	155			10.928
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.168.000	171.868	218.000		1.121.868
Provisions pour autres risques et charges	479.503	150.561	41.021	-120.154	468.890
Provisions réglementées					
TOTAL	9.163.510	1.182.929	768.212	-120.154	9.458.073

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFÉCTES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Subventions d'investissement	**3.578**	**3.578**
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'État		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	**3.578**	**3.578**
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaleur en KDH)	Montant N (en contrevaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaleur en KDH)
MAD	4.439.500		10 ANS	Subordonnées	**4.439.500**	**143.500**			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	**1.350.000**	**70.000**			
TOTAL	5 789 500				5 789 500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/22	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/23
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	**3.731.987**	**1.113.189**		**4.845.177**
Réserve légale	128.328	10.023		138.350
Autres réserves	2.160.540	190.430		2.350.970
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.443.120	912.736		2.355.856
Capital	**4.227.677**	**417.405**		**4.645.081**
Capital appelé	4.227.677	417.405		4.645.081
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	200.453	-200.453	32.977	32.977
TOTAL	8.160.117	1.330.141	32.977	9.523.235

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	**4.490.414**	**8.890.273**
Devises à recevoir	903.120	2.427.122
Dirhams à livrer	595.610	1.510.281
Devises à livrer	1.643.605	2.915.844
Dirhams à recevoir	1.348.080	2.037.026
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	4.490.414	8.890.273

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	**35.848**	**220.723**	**227.619**	**28.952**
B. T.V.A. Récupérable	**17.849**	**207.620**	**205.823**	**19.646**
sur charge	13.344	153.441	149.934	16.852
sur immobilisations	4.505	54.179	55.889	2.794
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	**17.999**	**13.102**	**21.796**	**9.306**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Engagements de financement et de garantie donnés	**15.974.924**	**13.907.154**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	86.183	73.478
Engagements de financement en faveur de la clientèle	11.847.304	9.856.916
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	305.440	388.828
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.735.997	3.587.932
Engagements de financement et de garantie reçus	**7.051.132**	**6.643.962**
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.051.132	6.643.962
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
INTÉRÊTS PERCUS	**5.023.863**	**5.236.984**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	57.003	34.193
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.710.735	4.966.410
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	256.124	236.381
INTÉRÊTS SERVIS	**2.315.636**	**1.882.304**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	709.075	537.276
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.418.525	1.171.524
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	188.036	173.504
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	**2.708.227**	**3.354.680**

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	4.229.287		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	**4.229.287**		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.911.506		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	4.140.000		
TOTAL	**10.051.506**		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
ACTIF :	**3.686.201**	**4.363.522**
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	280.514	222.434
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	624.466	1.041.575
Prêts de tresorerie		
Créances sur la clientèle	2.227.440	2.520.337
Titres de transaction, de placement et d'investissement	498.887	509.117
Autres actifs	36.009	50.803
Titres de participation et emplois assimilés	18.886	19.257
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	**3.686.201**	**4.363.522**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	846.247	1.991.649
Dépôts de la clientèle	2.038.958	1.023.418
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	800.996	1.348.455
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subdordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	2.071.435	1.178.325
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	305.440	388.828

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	6.005	1.657	4.348	4.361	18	5
TOTAL	6.005	1.657	4.348	4.361	18	5

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Titres de participations & titres de placement	110.575	26.675
TOTAL	110.575	26.675

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
PRODUITS	**999.741**	**694.186**
Gains sur les titres de transaction	645.081	275.412
Plus value de cession sur titres de placement	471	12.102
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	110.390	40.492
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	243.798	366.180
CHARGES	**648.333**	**725.696**
Pertes sur les titres de transaction	473.722	406.202
Moins value de cession sur titres de placement	14.501	70.414
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	146.540	104.694
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	13.571	144.387
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	**351.408**	**-31.509**

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
CHARGES DE PERSONNEL	**1.132.996**	**1.123.230**
Dont salaires & appointements	107.418	105.094
Dont charges d'assurances sociales	85.820	85.472
Dont charges de retraite	103.131	102.077
Dont charges de formation	17.188	17.181
Dont autres charges de personnel	819.440	813.406
IMPÔTS ET TAXES	**42.552**	**38.133**
Taxes urbaines & taxes d'élidité	7.882	7.519
Patente	23.107	22.539
Autres impôts & taxes	11.563	8.075
CHARGES EXTERNES	**694.962**	**670.444**
Loyers de crédit-bail et de location	168.150	171.018
Frais d'entretien et de réparation	175.332	156.763
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	37.185	31.840
Transports et déplacements	52.444	46.134
Publicité,publications et relations publiques	34.473	55.303
Autres charges externes	227.379	209.385
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**78.089**	**78.646**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	**188.255**	**190.400**
TOTAL	**2.136.855**	**2.100.853**

COMMISSIONS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
COMMISSIONS PERÇUES :	**636 314**	**650 491**
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Sur opérations avec la clientèle	67 340	66 022
Sur opérations de change		
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 487	2 207
Sur fonctionnement de compte	203 602	202 204
Sur moyens de paiement	277 314	286 695
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service	85 571	93 364
Sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	**7 977**	**17 554**
Sur opérations avec les établissements de crédit		5 732
Sur opérations avec la clientèle		
Sur opérations de change		
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés		
Sur opérations titres en gestion et en dépôt		
Sur moyens de paiement	41	
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service	7 935	11 822
Sur achats et cessions de titres		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/23	31/12/22	31/12/23	31/12/22
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.400	2.131	352.173	553.286
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	96	78	2.554.880	1.796.342
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	9	5	2.329.284	1.825.183
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATIONDESRÉSULTATSPARMÉTIERSOUPÔLED'ACTIVITÉETPARZONEGÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Produit Net Bancaire	3.423.642	3.636.216
Résultat Brut d'exploitation	1.104.764	1.596.080
Résultat avant impôt	51.106	227.805

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
Décision de l'assemblée Générale 22 juin -2023			
Report à nouveau		Réserve légale	10.023
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	190.430
Résultat net de l'exercice	200.453	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	**200.453**	**TOTAL B**	**200.453**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	1.026.512	717.240
Gains sur titres de transaction	645.081	275.412
Plus-values de cession sur titres de placement	471	12.102
Produits sur opérations de change	243.798	366.180
Divers autres produits bancaires	26.770	23.054
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	110.390	40.492
AUTRES CHARGES BANCAIRES	990.645	1.046.849
Charges sur emprunts de titres	267.000	173.440
Pertes sur Titres actions / OPCVM	206.722	232.762
Moins values sur titres de placement	14.501	70.414
Cotisation au fonds de garantie	159.931	143.611
Charges opération de change	13.571	144.387
Commissions sur achats et cession de titres	7.935	11.822
Autres charges	174.446	165.720
Provisions sur titres	146.540	104.693
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	21.671	212.626
Dont plus values de cession d'immobilisation	18	122.077
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	21.653	90.550
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	**213.806**	**178.767**
Charges sur valeurs et emplois divers	191.650	178.767
Dont moins values de cession titres de participations	22.156	
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.632.353	1.895.549
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	681.685	647.557
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	134	706
Charges non Courantes	93.012	94.132

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	143.984	321.230
Réintégrations fiscales	29.375	22.770
Déductions fiscales	76.938	252.881
Résultat courant théoriquement imposable	96.421	91.119
Impôt théorique sur résultat courant	36.399	33.714
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	**60.022**	**57.405**

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh

I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	**32.977**	
. Bénéfice net	32.977	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	**29.375**	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		**76.938**
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		-14.586
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture (1)	31/12/2023
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	20/03/2024
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

DATES	- Favorables	NÉANT
	- Défavorable	NÉANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh

Montant du capital :	4.645.081
Montant du capital social souscrit et non appelé	
Valeur nominale des titres (en Dh)	100

Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précedent	Exercice actuel	
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	34.918.514	75,2%
MAMDA	3.134.311	3.443.608	7,4%
MCMA	3.134.311	3.443.608	7,4%
CDG	4.227.678	4.645.083	10%
TOTAL	42.276.765	46.450.813	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22	31/12/21
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	15.380.245	14.078.795	12.497.944
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	3.423.642	3.636.216	4.148.649
Résultat avant impôts	51.106	227.805	393.419
Impôts sur les résultats	18.129	27.352	52.477
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	4.878.154	3.932.440	3.731.987
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	1	4,8	8
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.132.996	1.123.230	1.120.919
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.896	3.870	3.875

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh

NATURE	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturite	principal	Intérêts Courus	Total
CD	19/04/2017	19/04/2024	3,71	7 ANS	500.000	13.191	513.191
CD	14/11/2019	14/11/2024	3,00	5 ANS	267.000,00	1.045,75	268.045,75
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,40	7 ANS	1.000.000,00	18.898,33	1.018.898,33
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66	5 ANS	210.000,00	5.384,28	215.384,28
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	5 ANS	260.000,00	5.695,73	265.695,73
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	7 ANS	50.000	1.212	51.212
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	7 ANS	200.000	775	200.775
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,50	5 ANS	50.000	160	50.160
CD	22/02/2022	22/02/2024	2,13	2 ANS	378.000	6.978	384.978
CD	22/03/2022	22/03/2024	2,15	2 ANS	20.000	339	20.339
CD	09/05/2022	09/05/2024	2,17	2 ANS	40.000	569	40.569
CD	27/05/2022	27/05/2024	2,32	2 ANS	100.000	1.405	101.405
CD	28/04/2023	26/04/2024	3,80	52 SEMAINES	100.000	2.607	102.607
CD	28/04/2023	28/04/2025	4,35	2 ANS	1.000.000	29.846	1.029.846
CD	26/05/2023	24/05/2024	3,68	52 SEMAINES	125.000	2.798	127.798
CD	27/09/2023	25/09/2024	3,54	52 SEMAINES	50.000	467	50.467
CD	02/10/2023	02/01/2024	3,15	3 MOIS	200.000	1.575	201.575
CD	02/10/2023	01/04/2024	3,27	26 SEMAINES	130.000	1.063	131.063
CD	02/10/2023	30/09/2024	3,54	52 SEMAINES	50.000	443	50.443
CD	31/10/2023	26/04/2024	3,16	26 SEMAINES	70.000	375	70.375
CD	31/10/2023	25/10/2024	3,44	52 SEMAINES	349.000	2.034	351.034
CD	29/11/2023	27/11/2024	3,40	52 SEMAINES	160.000	484	160.484
CD	29/11/2023	01/12/2025	3,68	2 ANS	150.000	491	150.491

PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS)de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision."

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée □ 1	1 ← Durée □ 3	3 ← Durée □ 6	6 ← Durée □ 12	1 ← Durée □ 2	2 ← Durée □ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ECA								
PRÊTS FINANCIER	7.410				104.471	1.000.624		1.112.505
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.908.944	3.068.313	2.579.266	4.579.552	16.416.029	12.229.254	18.280.016	64.061.374
TITRES DE CRÉANCE		199.980	6.140.856	358.711	514.180	1.247.916	4.673.520	13.135.163
CRÉANCES SUBORDONNÉES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			84.872	362.444	101.825	300.000		849.141
TOTAL EMPLOIS	6.916.354	3.268.293	8.804.994	5.300.707	17.136.505	14.777.794	22.953.536	79.158.183

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée □ 1	1 ← Durée □ 3	3 ← Durée □ 6	6 ← Durée □ 12	1 ← Durée □ 2	2 ← Durée □ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ECA	4.174.075	3.394.915	1.610.000	2.470.000				11.648.990
EMPRUNTS FINANCIERS		41.725	40.486	94.897	167.478	425.327	80.973	850.886
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	4.115.584	5.610.117	7.031.294	8.320.918	1.367.064	18.062		26.463.039
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	200.000	398.000	1.065.000	876.000	1.150.000	1.770.000		5.459.000
DETTES SUBORDONNÉES					759.500	2.030.000	3.000.000	5.789.500
TOTAL RESSOURCES	8.489.659	9.444.757	9.746.780	11.761.815	3.444.042	4.243.389	3.080.973	50.211.415

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
7	11 035 822	9 012 395	1 814 235	209 191

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	9.255.429	7.129.141
Watchlist	4.877.348	942.078

EFFECTIF

en nombre

	31/12/23	31/12/22
Effectifs rémunérés	3.918	3.874
Effectifs utilisés	3.918	3.874
Effectifs équivalent plein temps	3.918	3.874
Cadres équivalent plein temps	2.481	2.507
Employés équivalent plein temps	1.437	1.367
Dont effectifs employés à l'étranger		

RÉSEAU

en nombre

	31/12/23	31/12/22
Guichets permanents	495	491
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	621	609
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	31/12/23	31/12/22
Comptes courants	244.758	209.599
Comptes chèques (hors MRE)	522.614	488.617
Comptes MRE	16.371	14.510
Comptes d'épargne	817.517	793.338
Comptes à terme et bons de caisse	3.357	3.300
TOTAL	1.604.617	1.509.364

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	Nature du Taux
Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	Nature du Taux
2015	290.000	290.000	10 ans	4,80%	fixe
2015	469.500	469.500	10 ans	4,80%	fixe
2016	50.000	50.000	10 ans	4,43%	Fixe
2016	180.000	180.000	10 ans	4,33%	Révisable annuellement
2016	300.000	300.000	10 ans	4,43%	Fixe
2017	202.900	202.900	10 ans	4,22%	Fixe
2017	797.100	797.100	10 ans	4,22%	Fixe
2018	175.600	175.600	10 ans	4,10%	Fixe
2018	324.400	324.400	10 ans	4,10%	Fixe
2019	631.600	631.600	Perpétuelle	5,78%	Révisable 10ans
2019	218.400	218.400	perpétuelle	5,91%	Révisable annuellement
2019	450.000	450.000	10 ans	3,71%	Fixe
2020	60.000	60.000	Perpétuelle	5,44%	Révisable 10ans
2020	140.000	140.000	perpétuelle	5,90%	Révisable annuellement
2022	250.000	250.000	10 ans	3,18%	Révisable la 5ème année
2022	950.000	950.000	10 ans	4,07%	Révisable annuellement
2022	300.000	300.000	Perpétuelle	5,77%	Révisable annuellement

FONDS PROPRES

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
FONDS PROPRES	13.542.010	12.924.247
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	10.423.036	9.058.713
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	9.129.036	7.764.713
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.000.938	5.670.797
-Instruments de fonds propres de base versés	4.645.081	4.227.677
-Prime d'émission	2.355.856	1.443.120
Résultats non distribués	2.350.970	2.360.991
Autres réserves	138.350	128.328
	32.977	
Autres immobilisations incorporelles	-394.199	-395.403
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.118.974	3.865.534
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2.927.420	3.473.560
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	179.792	391.974
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Élément déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-394.199	-395.403
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathegorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	8.204.948	7.728.937
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	7.483.235	6.959.752
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	161.288	184.120
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	560.425	585.065
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	10,16%	9,38%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,20%	13,38%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

en milliers de dh

Ventilation des risques		31/12/23		31/12/22	
		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	11.523.265	249.444	18.295.120	254.559
	ECA	3.742.869	1.799.521	3.834.566	1.848.963
	Entreprises	84.071.372	53.025.111	76.352.079	45.584.215
	Clientèle de détail	37.485.277	21.000.595	38.039.260	21.277.951
	Autre actif	23.553.914	17.465.765	24.300.593	18.031.218
	TOTAL	160.376.697	93.540.434	160.821.618	86.996.905
Risque de marche (risque de change)			2.016.100		2.301.500
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			7.005.316		7.313.313

AUTRES ÉTATS

ETAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.
Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.
La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.
De même, les reportings issus de lCAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A (CAM)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 15 380 246 dont un bénéfice net de KMAD 32 977.
Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons

que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 99 776 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 9 237 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 118.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 11 pour un encours de MMAD 18.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :
- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (73% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :
- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Etudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.088 au 31 décembre 2023, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2023, la banque a procédé à la création et détention de 100% du capital de la société CAM Factoring.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 [illegible] - Fax : 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkadour
CASABLANCA
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance™
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes tel que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président de votre Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a fait part d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2023.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2-1 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ». L'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » est une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :**
Cette convention concerne un contrat de bail par lequel le bailleur OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ») s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

- **Modalités essentielles :**

- Durée :
Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.
A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) ans. Le locataire et le bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la période initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- Loyer :
Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le locataire au bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 12 590 046 (douze millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).

Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.
Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

- **Opérations comptabilisées en 2023 :**

- Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 66 781 TTC.

- Le montant décaissé au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 74 039 TTC, détaillé comme suit :
  - Loyer OPCI Secure Real Estate invest 2022 : 7 259 KMAD TTC.
  - Loyer OPCI Secure Real Estate invest 2023 : 66 781 KMAD TTC.

2-2 Convention d'investissement entre le Crédit agricole du Maroc (CAM) et Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION.

- **Parties concernés :** Crédit Agricole du MAROC (CAM), Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION ; étant donné qu'Immovert Capital, Holdagro et MSIN Gestion sont des filiales du CAM.

- **Objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de définir de façon générale, les droits et les obligations respectifs des actionnaires et de la société de gestion relativement à l'OPCI.

- **Opérations comptabilisées en 2023 :** Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2023.

2-3 Convention cadre de prestation de service de gestion immobilière entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».

- **Parties concernés :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».

- **Objet de la convention :**

Cette convention, désigne les conditions de réalisation de tout ou partie des prestations relativement aux actifs immobiliers.

Les actifs immobiliers se composent de biens immeubles à vocation locative, conformes à la politique d'investissement de l'OPCI et aux règles prévues par la réglementation OPCI.

- **Opérations comptabilisées en 2023 :**

- Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 1 802 TTC.
- Le montant décaissé au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 1 802 TTC.

2-4 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée** : M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,

- **Nature et objet de la convention :**

Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST, qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.
Cette convention a pour objectifs de :

- Engagements de MAROGEST : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;

- Engagement du CAM : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter

un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.

- **Modalités essentielles :**

  - Durée : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;

  - Conditions et modalités de résiliation : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;

  - Rémunérations : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de 500 KMAD Hors Taxes par an (600 KMAD TTC).

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

  - En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 600 KMAD TTC.

  - Le montant encaissé au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 1 200 TTC, détaillées comme suit :
    - Prestations 2021 : 600 KMAD TTC.
    - Prestations 2022 : 600 KMAD TTC.

  - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 600 KMAD TTC.

2-5 Conventions de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée** : M. Mohamed FIKRAT, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.

- **Nature et objet de la convention :** Conventions entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale Al Akhdar Bank.

Ces conventions portent sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,

- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

  - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

  - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

  - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 25 518 KMAD TTC, détaillées comme suit :
    - **Charges :** 25 388 KMAD.
    - **Immobilisations & acquisitions :** 130 KMAD.

  - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.

  - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 est de 51 360 KMAD, détaillé comme suit :
    - **Dépenses & Charges :** 51 230 KMAD.
    - **Immobilisations & acquisitions :** 130 KMAD.

  - L'encours des dépôts d'investissement et WAKALA BIL ISTITMAR totalise 849 141 KMAD au 31 décembre 2023.

2-6 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et GCAM DOC, GCAM DOC étant une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC.

Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

  - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

  - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du

CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 156 KMAD TTC, détaillées comme suit :

  - **Dépenses & Charges :** 1 141 KMAD.
  - **Immobilisations & acquisitions :** 15 KMAD.

- Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.

- Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 13 578 KMAD.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de GCAM DOC :**

- Montant comptabilisé : GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2023 un montant de 1 618 HT KMAD relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives.

- Montant décaissé : Aucun montant n'a pas été décaissé au cours de l'exercice 2023.

- Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2023 est de 7 861 KMAD HT, détaillées comme suit :

  - 4 426 KMAD refacturation du service d'enlèvement des archives.
  - 3 435 KMAD comme subvention d'équilibre.

2-7 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion) :

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM ;

- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;

  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés courant l'exercice 2023 s'élève à KMAD 432 TTC (KMAD 360 HT) pour la société FILAHI CASH.

- Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 016 KMAD TTC, détaillés comme suit :

  - **Dépenses & Charges :** 4 584 KMAD.
  - **Rémunération annuelle au titre des prestations :** 432 KMAD.

- Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.

- Le CAM a abandonné 526 KMAD TTC (dépenses engagées par CAM GESTION) en faveur d'Al Filahi Cash.

- Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 13 357 KMAD.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de la filiale :**

- Le CAM a accordé à Filahi Cash une subvention d'équilibre en 2023 pour 3 711 KMAD HT.
- Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est également redevable d'une subvention de 833 KMAD HT. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.

2-8 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (convention cadre)

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.

- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en 2021 et pris en charge courant l'exercice 2023 s'élève à 360 KMAD TTC (300 KMAD HT).

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 272 KMAD TTC, détaillés comme suit :

o Dépenses & Charges : 1 902 KMAD.
o Rémunération annuelle au titre des prestations : 360 KMAD.
o Acquisitions et investissements : 9 KMAD.

- Montant encaissé : Le montant encaissé en 2023 est de 5 543 KMAD.

- Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2023 est de 2 272 KMAD.

- Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2023 s'élève à 178 952 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2023.

2-9 Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (conseil financier et juridique et gestion des participations)

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation.

- **Opérations comptabilisées en 2022 en faveur de Holdagro :**

- Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2023 un montant de 11 931 KMAD TTC.
- Montant décaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2023 par le CAM s'élève à 10 984 KMAD TTC au titre de la prestation réalisée en 2022.

2-10 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

- **Personne concernée :** M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**
- Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

- Rémunérations :

Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa

filiale sont à la charge de celle-ci.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

  - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 16 376 KMAD TTC, détaillés comme suit :

    - **Dépenses & Charges : 14 843 KMAD.**
    - **Immobilisations & acquisitions : 573 KMAD.**
    - **Rémunération annuelle au titre des prestations :** 960 KMAD.

  - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.

  - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 43 447 KMAD.

2-11 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée :** M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**

  Cette convention porte sur :

  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).

  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

Signature en juin 2021, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de 540.000,00 dirhams hors taxes par an depuis le 1er janvier 2019, passera à 650.000,00 dirhams hors taxes par an à compter du 30 juin 2021.

Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

Rémunérations :
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

  - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 20 366 KMAD TTC. Le détail se présente ainsi :

    - **Investissements : KMAD 1 272 TTC.**
    - **Rémunérations d'encadrement : KMAD 780 TTC.**
    - **Charges & dépenses : KMAD 18 314 TTC.**

  - Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : 20 879 KMAD.

  - Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2023 est de 48 238 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2023 a été comblé en une augmentation de capital.

  - Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31décembre 2023 est de KMAD 20 366.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de Tamwil El Fellah :**

  - Montant comptabilisé : Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2023 un montant de 509 KMAD HT, Par ailleurs, le CAM a accordé une

subvention d'équilibre pour KMAD 32 330 HT.

- Montant décaissé : le CAM a réglé une subvention d'équilibre à TEF de KMAD 36 444 HT.

- La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2023 KMAD 41 914.

2-12 Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée :** M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation ARDI.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

o L'appui financier ;
o La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
o Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

- Rémunération :

o Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
o Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
o Signature en juin-2021 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation ARDI. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier-2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes).

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à KMAD 4 771 TTC, détaillées comme suit :

o Rémunération d'encadrement : KMAD 780 TTC.
o Investissements et acquisitions : KMAD 889 TTC.
o Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à : KMAD 3 102 TTC.

- Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.

- Le solde de la créance au 31décembre 2023 est de 26 259 KMAD.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de ARDI :**

- Montant comptabilisé : La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de 2 261 KMAD TTC :

o 538 KMAD relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI.
o 514 KMAD relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
o 1 209 KMAD relatifs aux opérations FORSA et AMAQ.

- Montant décaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2023.

- Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'ARDI au 31 décembre 2023 est de 8 100 KMAD.

2-13 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI

- **Personne concernée :** M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation ARDI.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : indéterminée.

- Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.

- **Opérations comptabilisées en 2023 :** Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2023.

2-14 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « Immovert Placement »

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « Immovert Placement ». L'OPCI « Immovert Placement » est une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention concerne un contrat de bail par lequel Le bailleur (OPCI « Immovert Placement » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

- **Modalités essentielles :**

- Durée :

Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.
A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) an.
Le locataire et le bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- Loyer :

Le Bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts.
Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.

Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

Le montant des loyers comptabilisés au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 56 514 TTC.

2-15 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement)

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement). IMMOVERT CAPITAL est une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).

- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.

- Conditions et modalités de résiliation : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de la filiale précitée sont à la charge de celles-ci.

- Rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 420 TTC (350 KMAD Hors taxes).

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**
  - En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 420 KMAD TTC.
  - Le solde de la créance de CAM vis-à-vis de Immovert Capital au 31 décembre 2023 est de 4 067 638 KMAD ventilées comme suit :

o **Report de la Créance 2022**	**:**	4 063 968 KMAD.
o **Dépenses frais généraux 2023**	**:**	2 304 KMAD.
o **Immobilisation & acquisitions 2023**	**:**	1 366 KMAD.
o **Compte courant rattaché à l'exploitation**	**:**	11 KMAD.

- Montant encaissé : Ces montants n'ont pas encore été encaissés au 31 décembre 2023.

- Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2023 s'élève à 3 988 276 KMAD.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de Immovert Capital :**

- Le solde de la dette du CAM vis-à-vis de Immovert Capital au 31 décembre 2023 est de 76 193 KMAD HT, constituées essentiellement des subventions accordées :

  - **Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2022 :** 37 700 KMAD HT.
  - **Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2023 :** 38 493 KMAD HT.

- Montant décaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2023.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON Membre Réseau Grant Thornton International 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A.

COOPERS AUDIT MAROC Siège : 83 Avenue Hassan II CASABLANCA Bureau : 50 - 52, Bd Abdellah Benkadour CASABLANCA Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Dhs

	Commissaire Aux Comptes 1						Commissaire Aux Comptes 2						TOTAL N
	Montant/ Année			Pourcentage/ Année			Montant/ Année			Pourcentage/ Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 290 000	1 240 000	920 000	57%	56%	46%	960 000	960 000	1 070 000	43%	44%	54%	2 250 000
- Emetteur	800 000	800 000	700 000	53%	53%	52%	700 000	700 000	650 000	47%	47%	48%	1 500 000
- Filiales	490 000	240 000	220 000	65%	48%	34%	260 000	260 000	420 000	35%	52%	66%	750 000
Autres diligences et prestations directement liées à la Mission du commissariat aux comptes													
- Emetteur													
- Filiales													
Sous-total	1 290 000	1 240 000	920 000				960 000	960 000	1 070 000				
Autres prestations rendues													
Autres													
Sous-total													
TOTAL GENERAL	1 290 000	1 240 000	920 000				960 000	960 000	1 070 000				

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2023

- Communiqué de presse au titre des résultats du quatrième trimestre 2022 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2022 ;
- Communiqué de presse relatif à la publication du rapport Financier Annuel ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du premier trimestre 2023 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du deuxième trimestre 2023 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du premier semestre 2023 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du troisième trimestre 2023 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2019 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2020 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche C » de l'emprunt obligataire subordonné 2022 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche C » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2022.

SECTION 3

RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

I - CONTRIBUTION DES FILIALES DU GROUPE

A. PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES FILIALES AU PNB ET AU RÉSULTAT NET DU GROUPE

Produit Net Bancaire

Concernant les principales contributions des filiales au PNB du Groupe, le CAM détient une part de contribution à hauteur de 87%, suivis de TEF (2%), puis Al Akhdar Bank (2%) et ARDI (1,5%).

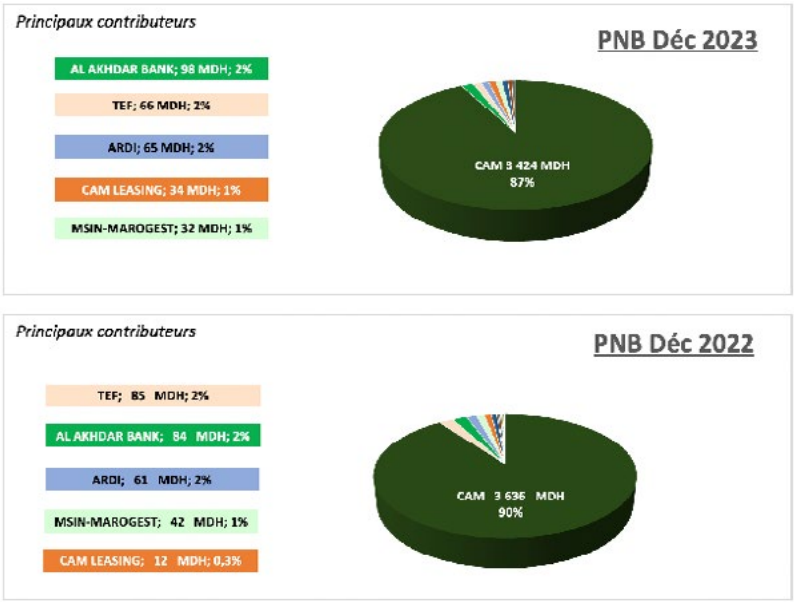

Contribution au PNB du Groupe

B. TAMWIL EL FELLAH (TEF)

En dépit de la conjoncture agricole difficile, marquée par une sévère sécheresse, TEF s'est mobilisé aux cotés des petits agriculteurs pour les aider à faire face à cette situation, d'une part, et a poursuivi la mise en place de son plan de développement tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque, d'autre part.

Quant aux principales réalisations de cette année, elles se présentent comme suit :

Élargissement de la base clientèle

À la clôture de l'exercice 2023, le portefeuille de clients de TEF s'est établi à 102 768(*) agriculteurs, en progression de 1 471 clients par rapport au 31.12.2022, soit une évolution de 1%.

Durant l'année 2023, TEF a également financé 39 nouvelles coopératives agricoles, augmentant le total des groupements d'agriculteurs financés à 756, composés de 30 384 adhérents bénéficiaires.

En ce qui concerne l'accompagnement des organisations professionnelles féminines depuis le démarrage de l'activité, TEF a financé 100 coopératives féminines, regroupant 2 779 adhérentes.

Évolution de la base clientèle (nombre)

*** dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF**

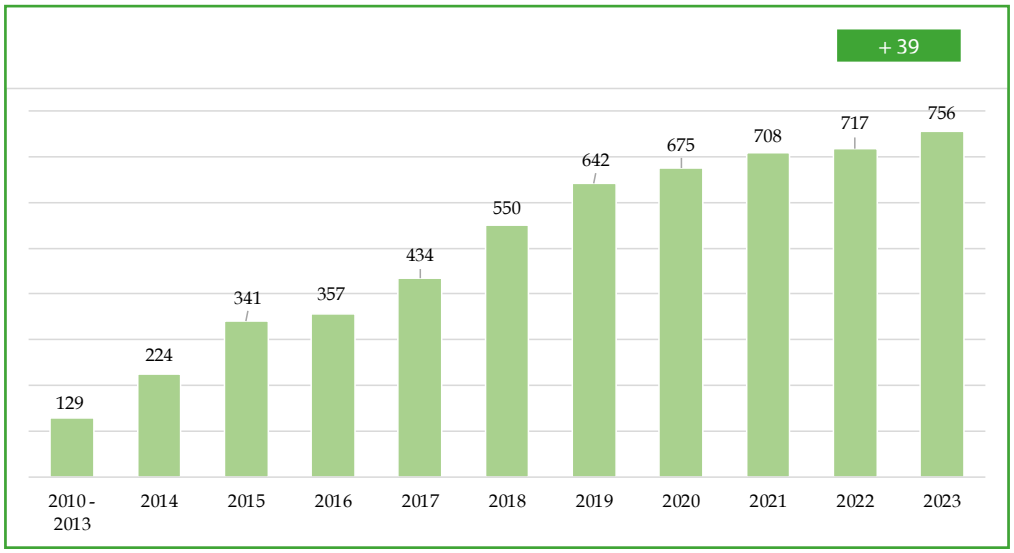

Évolution du nombre des coopératives financées

Régions	Total Coopératives	% Régions
SOUSS	203	27%
CENTRE NORD	192	25%
TADLA-DOUKKALA	129	17%
MOYEN ATLAS TAFILALET	97	13%
CENTRE	89	12%
ORIENTAL	46	6%
TOTAL	**756**	**100%**

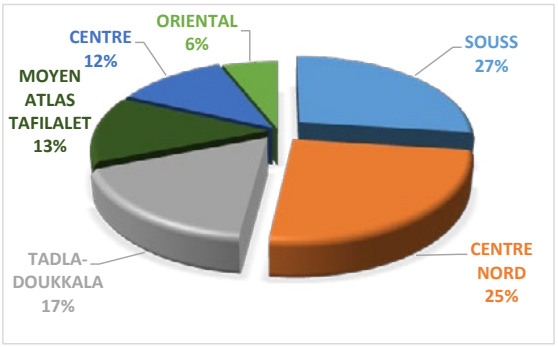

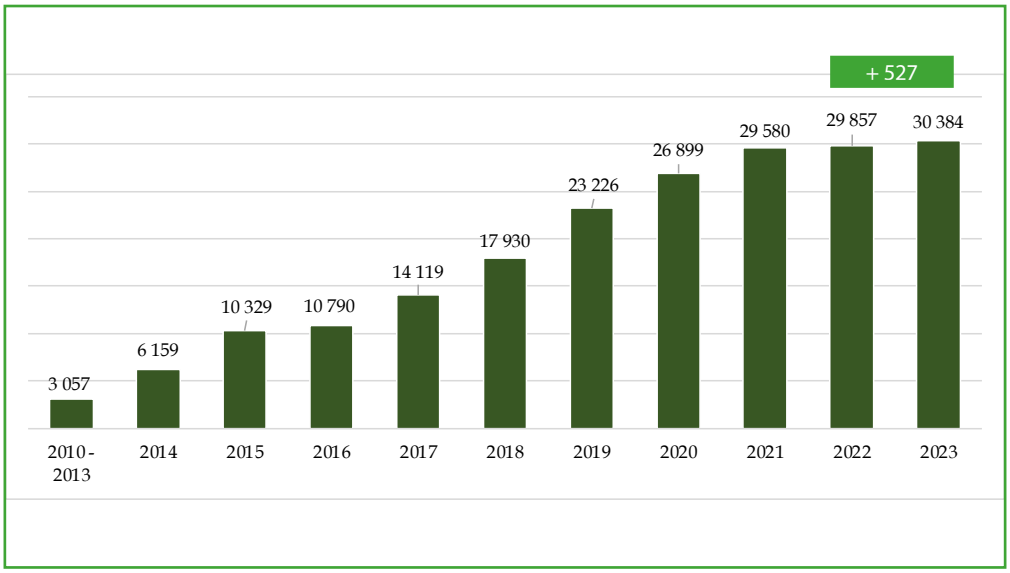

Évolution du nombre d'adhérents aux coopératives financées

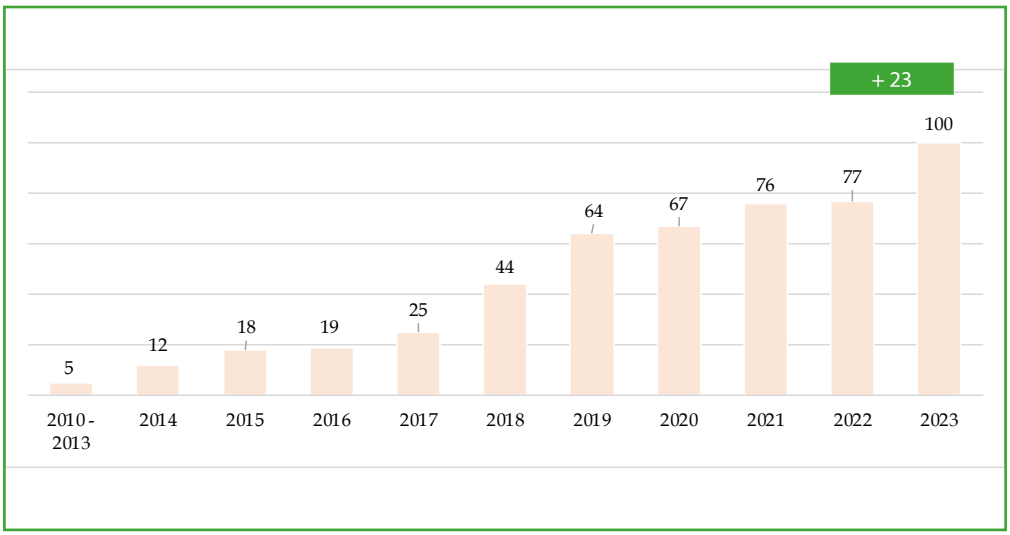

Évolution du nombre de coopératives féminines financées

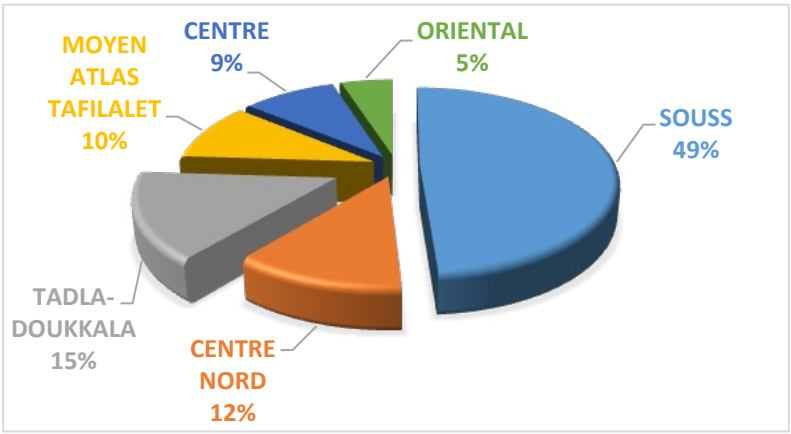

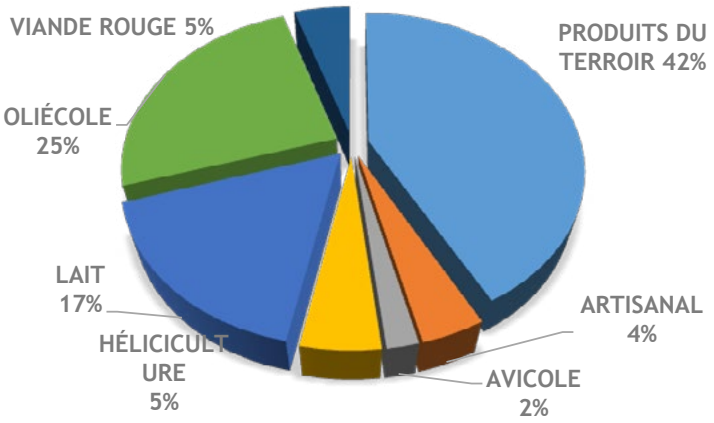

Répartition Territoriale des Coopératives Féminines

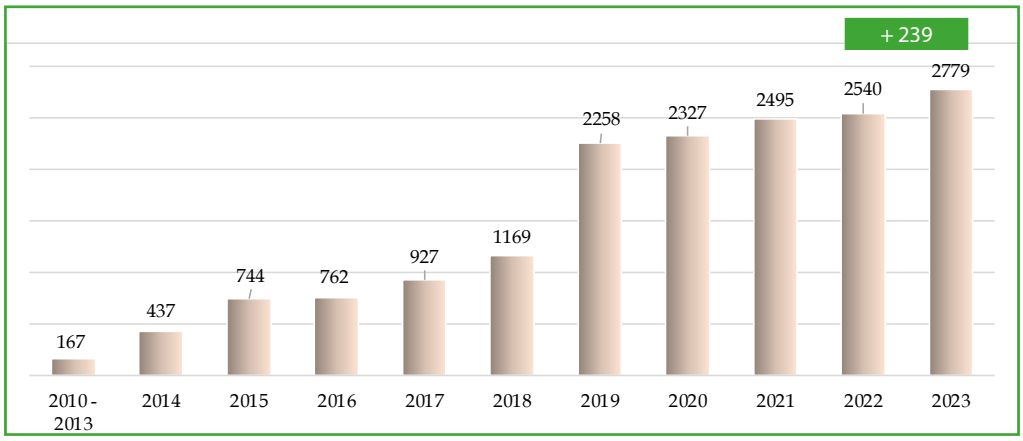

Évolution du nombre d'adhérentes aux coopératives féminines financées

Attributions/Déblocages

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2023, a atteint 4 275 millions de dirhams contre 3 868 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 407 millions de dirhams, soit 11% par rapport à 2022.

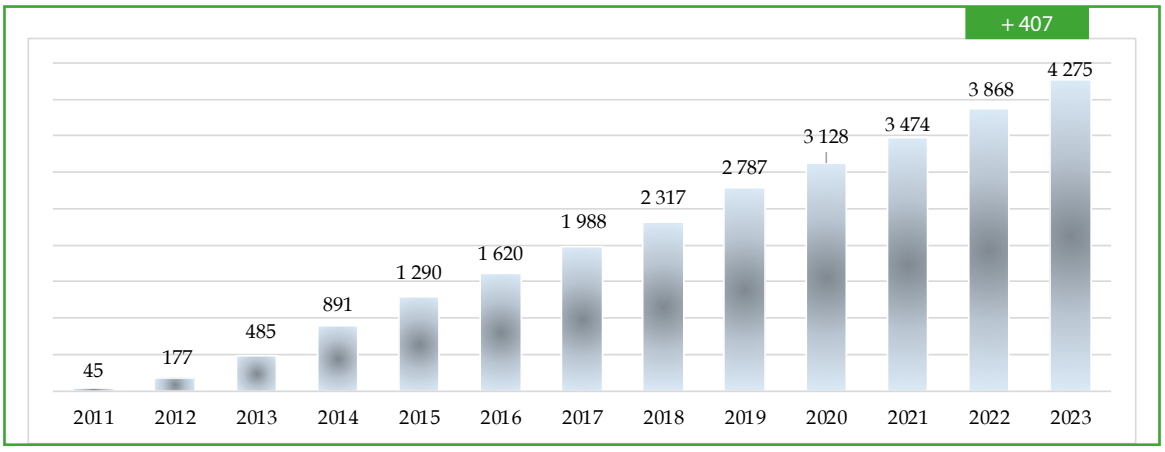

Évolution des attributions de crédits (MDH)

Les décaissements cumulés ont atteint 3 739 millions de dirhams, incluant 368 millions de dirhams décaissés durant l'exercice 2023. Ceci représente une croissance de 10% par rapport à l'année précédente.
Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Quaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. A fin Décembre 2023, le volume total des crédits attribués dans le cadre de ce programme s'élève à 82 Millions pour 1.186 clients ayant présentés 1.305 projets.

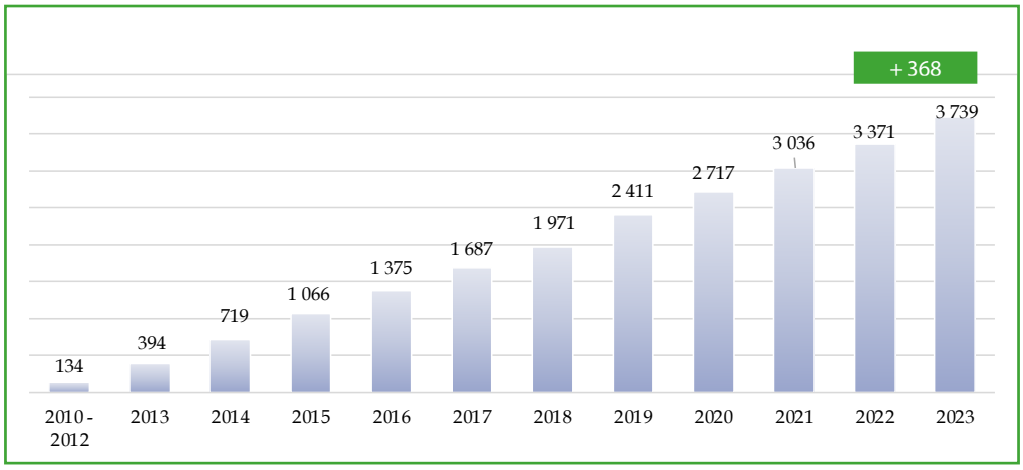

Évolution des décaissements (MDH)

S'agissant de la structure de la production de l'année 2023 par famille d'activités, elle relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 28% des affectations. Le maraîchage occupe 22%, les plantations fruitières 24%, le lait 9% et l'irrigation 4%, du volume des crédits attribués.

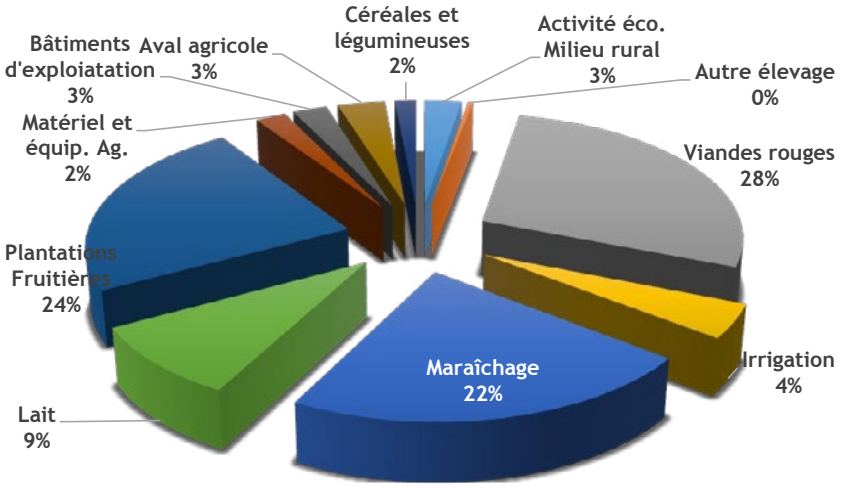

Structure des crédits 2023 par famille d'activités

Recouvrement :

Sur un total de créances mises en recouvrement de l'ordre de 3,3 Milliards Dhs, plus de 92% de ces créances ont été recouvrés au 31/12/2023, soit un total recouvré de près de 3 Milliards Dhs. Le montant des impayés au 31/12/2023 s'établit à 253 MDH répartit sur 9.928 clients.`

Situation globale du Recouvrement au 31/12/2023 (En Kdh)

Antériorité	SMR	MT Recouvré	TR	Impayé	Nbre Clients
Antérieur 2020	1 649 158	1 629 423	99%	19 735	1 056
EX 2021	388 818	341 322	88%	47 495	2 577
EX 2022	352 064	307 126	87%	44 938	799
EX 2023	446 431	363 607	81%	82 824	2 643
TEF	**2 836 472**	**2 641 478**	**93%**	**194 993**	**7 075**
Antérieur 2020	404 767	380 623	94%	24 144	1 714
EX 2021	44 969	32 764	73%	12 205	530
EX 2022	26 714	15 396	58%	11 318	338
EX 2023	18 493	7 615	41%	10 878	271
DESK TEF	**494 942**	**436 398**	**88%**	**58 545**	**2 853**
TOTAL GENERAL	**3 331 414**	**3 077 876**	**92%**	**253 538**	**9 928**

Les régions TADLA-DOUKKALA et SOUSS se démarquent avec un taux de recouvrement qui atteint 95% contre seulement 88% pour la région ORIENTAL. Les desks TEF enregistrent un taux de recouvrement de 88%, soit un niveau inférieur à la moyenne du taux de recouvrement enregistré au niveau du réseau TEF qui se situe à 93%.

Situation Recouvrement par région et par réseau au 31/12/2023 (En Kdh)

DIRECTION REGIONALE	SMR	MT Recouvré	TR	Impayé	Nbre Clients Impayés	
					PM	PP
DR TADLA-DOUKKALA	641 745	611 445	95%	30 300	27	1 290
DR SOUSS	201 359	190 740	95%	10 619	61	90
DR CENTRE NORD	488 171	459 228	94%	28 943	36	1 391
DR MOYEN ATLAS TAFILALET	370 871	349 979	94%	20 892	19	730
DR CENTRE	763 651	704161	92%	59490	13	2281
DR ORIENTAL	370 676	325 925	88%	44 750	18	1 119
Total TEF	2 836 472	2 641 478	93%	194 993	174	6 901
Total Desks TEF	494 942	436 398	88%	58 545	4	2 849
Total	3 331 414	3 077 876	92%	253 538	178	9 750

Faits marquants :

- Validation par le Conseil d'Administration de TEF de son nouveau Plan Stratégique « Horizon 2026 » en Septembre 2023;
- Renforcement du Management de TEF (Responsables au niveau du Pôle Exploitation, Pôle Risque de Crédit et Contrôle Interne);
- Réalisation d'une augmentation de capital par incorporation du Compte Courant d'Associé et absorption du report à nouveau (opération accordéon);
- Participation à la 15ème édition du SIAM en Mai 2023;
- Participation du TEF au Salon Avicole de Casablanca 2023 du 28 au 30 Novembre ;
- Participation à la Cinquième Assise Nationale de l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) le 29 Novembre 2023 ;
- Réception d'une délégation de la Banque Agricole Sénégalaise (Coopération Sud/Sud) ;
- Participation au Forum des DG de l'AIAFD (Association des Institution Africaines de Financement du Développement) au Nigéria en Novembre 2023 ;
- Trophée de Meilleure IFD (Institution de Financement du Développement) Africaine obtenu par TEF de l'AIAFD en novembre 2023.

C.FONDATION ARDI POUR LE MICRO CRÉDIT

	31/12/2022	31/12/2023	Var (%)
Nombre d'antennes	164	162	-1,2 %
Personnel siège & réseau d'antennes	466	474	+1,7 %
Nombre clients actifs	45 657	45 513	-0,3 %
Portefeuille encours (en millions de dirhams)	213	231	+8,5 %
Portefeuille cumulé (en millions de dirhams)	4 325	4 572	+5,7 %

Au 31 décembre 2023, l'encours du portefeuille a atteint 231 millions de dirhams contre 213 millions de dirhams à fin 2022, soit une hausse de 8,5 %.
Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2023 s'élève à 4 572 millions de dirhams contre 4 325 millions de dirhams à fin 2022.
La répartition de l'encours global par secteur d'activité financé se présente comme suit :

- Petits commerces : 31,8 %
- Services : 31,9 %
- Petites productions végétales et animales : 21,5 %
- Artisanat : 14,8 %

Afin d'atteindre le plus grand nombre de ruraux, ARDI s'est dotée d'un réseau dense qui couvre toutes les régions du Royaume et dispose actuellement de 162 antennes. Quant à l'effectif du personnel, il est de 474 collaborateurs.

A. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

a. Indicateurs d'activité

Crédits et Ressources Clientèle

Le total des crédits s'affiche à 113 Mrds Dhs au 31 décembre 2023 en progression annuelle de +5%. Ainsi, la banque réaffirme son engagement pour l'accompagnement de la dynamique de relance économique nationale, tout en renouvelant son soutien à la petite agriculture et au monde rural dans sa globalité.

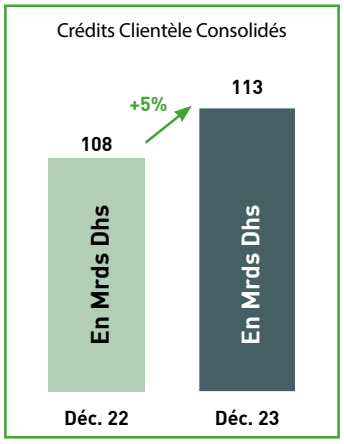

L'encours global des ressources clientèle du GCAM ressort à 108 Mrds Dhs au 31 décembre 2023, contre 107 Mrds Dhs au 31 décembre 2022 soit une croissance annuelle de +0,1%.
En glissement annuel, la collecte nette des ressources à vue a progressé de 4%, parallèlement à une variation de -7% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

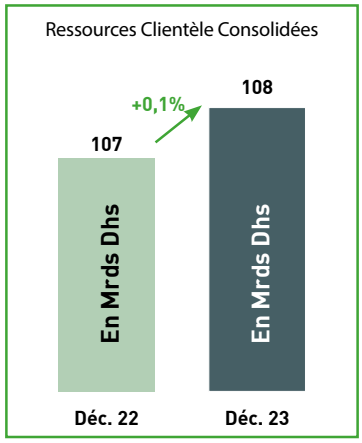

Total bilan

Total Bilan

140 MMDH

Au 31 décembre 2023, le total bilan du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 140 Mrds Dhs.

Progression annuelle

-2%

Capitaux Propres Consolidés

Les Capitaux Propres Consolidés du GCAM ont atteint 10,0 Mrds Dhs au 31 décembre 2023 soit une progression de +16% par rapport à l'exercice précédent.

b. Indicateurs de performance financière

Produit Net Bancaire

Au niveau des comptes consolidés, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 3 743 MDH au 31 décembre 2023 contre 3 966 MDH à fin décembre 2022, soit une baisse de 5,6%. Cette variation est essentiellement liée à la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique.

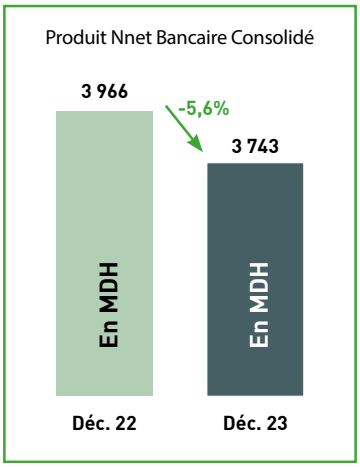

Charges Générales d'Exploitation & Dotations aux amortissements

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements du GCAM s'établissent à 2 548 MDH au 31 décembre 2023 contre 2 573 MDH à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 1%.

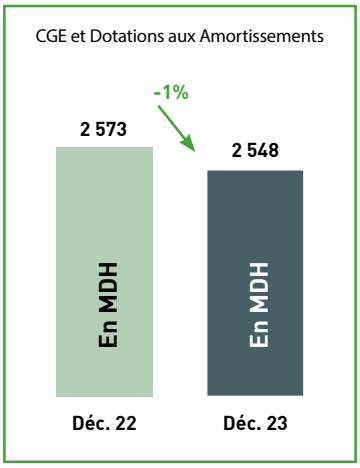

Résultat Brut d'exploitation

A fin décembre 2023, le résultat brut d'exploitation du GCAM ressort à 1 196 MDH contre 1 393 MDH un an auparavant. Cette variation s'explique principalement par la variation du PNB consolidé de -5,6%, impacté essentiellement par la hausse du coût de la ressource due au contexte actuel marqué par la hausse générale des taux d'intérêts.

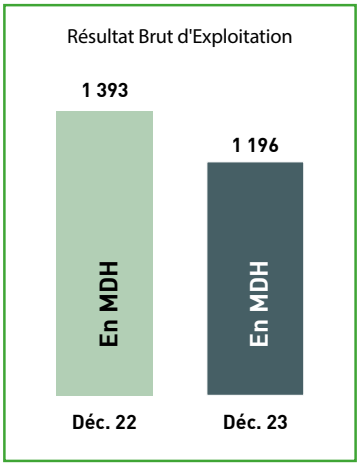

Coût du risque

Le coût du risque consolidé s'affiche à fin décembre 2023 à 1,1 Mrds de DH soit quasiment au même niveau que l'année précédente.

Résultats

Au titre du quatrième trimestre 2023, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 45 MDH contre 55 MDH au 31 décembre 2022 soit -17%. Ce dernier tient compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de l'impact de la hausse générale des taux impactant les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique.
Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien du séisme d'Al Haouz, ce dernier ressort à 91 MDH soit +66%.

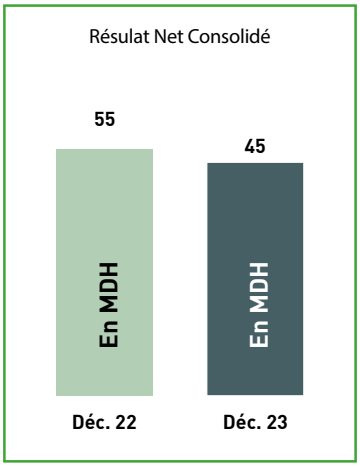

Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 42 MDH à fin décembre 2023 contre 69 MDH au 31 décembre 2022 soit -40%. Ce dernier tient compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de l'impact de la hausse générale des taux impactant les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique.
Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien du séisme d'Al Haouz ce dernier s'élève à 87 MDH soit +26%.

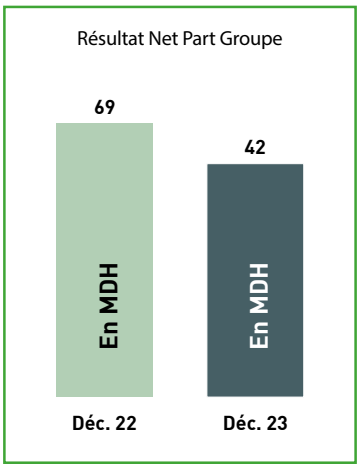

B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES SOCIAUX

a. Indicateurs d'activité

Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 décembre 2023, un total bilan de 136 Mrds Dhs en variation de -2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Analyse des Emplois de la banque

Trésorerie et caisse

(En MDH)	Déc-22	Déc-23
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 213	2 427
Valeurs en caisse	1 614	1 871
Total de la Trésorerie Actif	9 826	4 297

L'encours des disponibilités du CAM s'élève à 4 297 MDH au 31 décembre 2023 contre 9 826 MDH à fin décembre 2022.
Il est à noter que le niveau des disponibilités en liquidité du CAM est en ligne avec les actions issues de la gestion interne de la liquidité de la banque, permettant de répondre aux exigences réglementaires en matière du ratio de liquidité à court terme.

Créances sur les établissements de crédit et assimilés

À fin décembre 2023, les créances envers les Établissements de Crédit et Assimilés ont atteint 2 502 MDH contre 2 466 MDH au 31 décembre 2022, cette variation s'explique principalement par la hausse des opérations à terme avec les établissements de crédits et assimilés.
En effet, l'encours des opérations à terme s'élève à 1 117 MDH à fin décembre 2023 en hausse de 437 MDH par rapport à la même période de l'année précédente.
Par ailleurs, l'encours des opérations à vue a connu une baisse de 402 MDH entre décembre 2023 et décembre 2022.

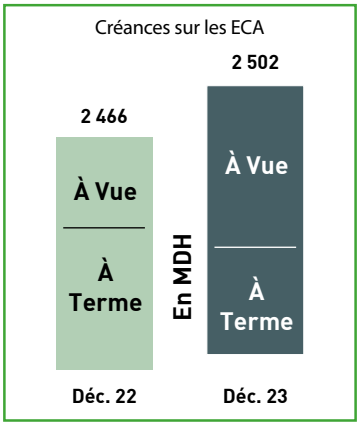

Crédits Clientèle

Le Crédit Agricole du Maroc affiche un encours brut de 108 Mrds Dhs au 31 décembre 2023 soit une évolution de +4,2% entre décembre 2023 et décembre 2022. Il est à noter que le CAM a poursuivi au 4ème trimestre 2023 le financement de la clientèle de prédilection, agriculteurs, secteur de l'agro-industrie et du monde rural en général.

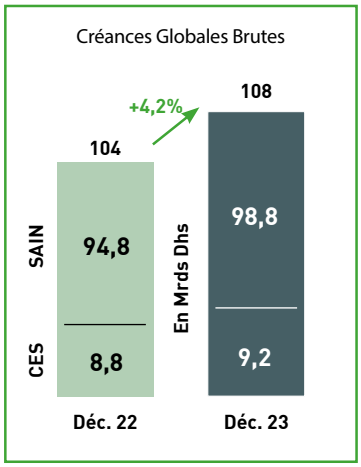

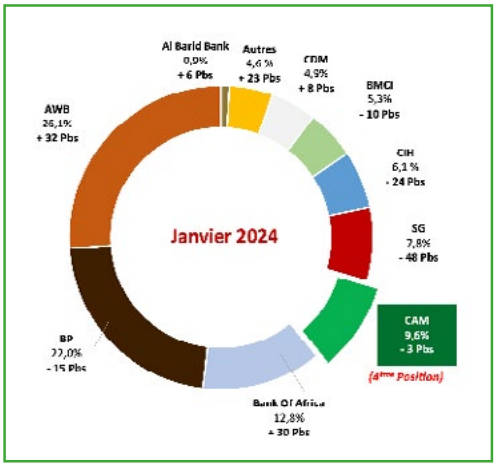

• Variation en PBS/Janvier 2023

• *Taux de contentialité*
Le taux de contentialité, quant à lui, s'affiche à 8,6% à fin décembre 2023.

• *Taux de couverture*
Le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 77,1% au 31 décembre 2023 soit au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

Titres de transaction et de placement

L'encours des titres s'est établi à 7 474 MDH au 31 décembre 2023 contre 9 439 MDH à fin décembre 2022. Cette variation est principalement expliquée par la baisse de l'encours du Portefeuille de Bons du Trésor

Autres actifs

À fin décembre 2023, le compte des autres actifs s'affiche à 4 921 MDH.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'affichent à 7 446 MDH au 31 décembre 2023.

Analyse des Ressources de la banque

Dettes envers les établissements de crédit

(En MDH)	Déc-22	Déc-23
Dettes à vue envers les EC	233	1 717
Dettes à terme envers les EC	18 477	12 581
Dettes envers les ECA	18 710	14 299

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 4,4 Mrds Dhs en passant de 19 MDH au 31 décembre 2022 à 14 MDH au 31 décembre 2023.
Cette variation s'explique principalement par la baisse des valeurs données en pension aux établissements de crédit.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des emprunts sur le marché monétaire.

Ressources Clientèle

Les ressources clientèle sont quasi-stable entre décembre 2023 et décembre 2022 avec un encours de 106 Mrds Dhs.
Il est à noter que la collecte nette des ressources à vue a progressé de +4%, parallèlement à une variation de -7% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

En termes de part de marché, le CAM affiche au 31 Janvier 2024 une part de marché de 8,3% soit à la 4ème position du secteur bancaire.

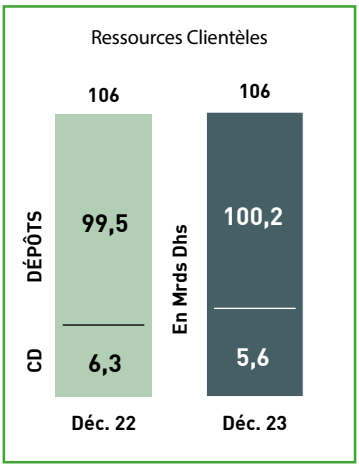

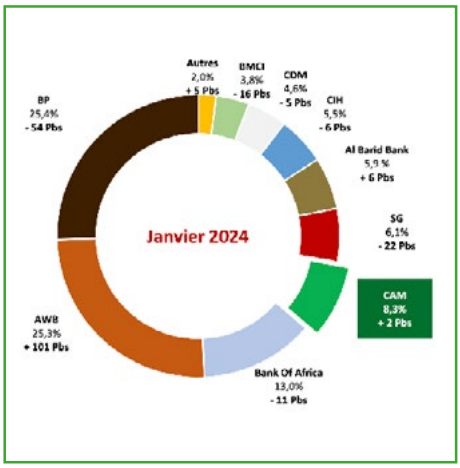

• Variation en PBS/Janvier 2023

Autres passifs

À fin décembre 2023, les autres passifs ressortent à 923 MDH contre 1 209 MDH une année auparavant. Cette évolution est due principalement à la baisse des emprunts de titres.

Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions pour risques et charges constitué à fin décembre 2023 s'élève à 1 618 MDH. Ces provisions concernent les provisions pour risques généraux (1 122 MDH), les provisions pour risques et charges (458 MDH), les provisions pour risque de change (17 MDH), les provisions pour litiges (10 MDH) et les provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature (11 MDH).

Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une hausse de ses capitaux propres de 16,7% suite à la réalisation de l'augmentation de capital de 1,3 Mrds Dhs.
Ainsi, le total des Fonds Propres du CAM s'établit à 15,4 Mrds Dhs soit une hausse de 9,2% entre décembre 2022 et décembre 2023.

.

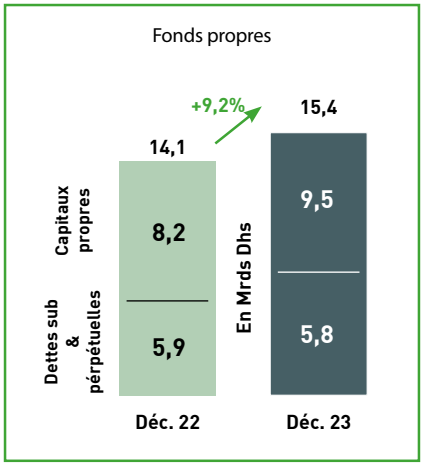

b. Indicateur de performance financière

Produit Net Bancaire

En ressortant à 3 424 MDH au 31 décembre 2023, le Produit Net Bancaire enregistre une baisse de 213 MDH, soit -5,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent (3 636 MDH). Cette variation est essentiellement liée à la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique.

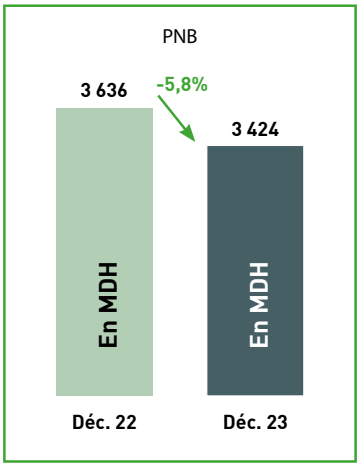

Charges Générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation sont en évolution de +1,7% à fin décembre 2023 par rapport à la même période de l'année 2022.
Il est à noter que les charges de personnel sont en légère hausse de 0,9% entre décembre 2022 et décembre 2023.

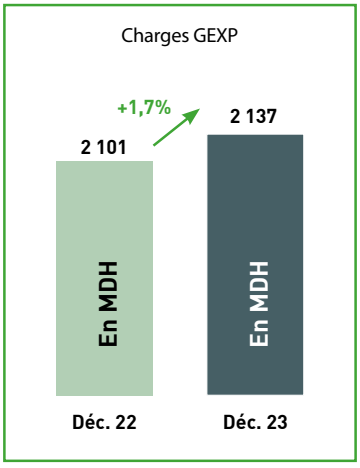

Résultat Brut d'Exploitation

À fin décembre 2023, le résultat brut d'exploitation du CAM ressort à 1 105 MDH en variation de -31% par rapport au 31 décembre 2022. Cette variation est principalement due à la baisse du PNB de la banque, impacté essentiellement par la hausse du coût de la ressource due au contexte actuel marqué par la hausse générale des taux d'intérêts.

Coût du risque

Le coût du risque de la banque, à fin décembre 2023, ressort à 951 MDH.
Ce dernier est constitué de 1 632 MDH des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables, contre 682 MDH des reprises de provisions au 31 décembre 2023.
Il est à noter que le montant de déclassement des créances en souffrances effectué en décembre 2023 s'élève à 938 MDH.

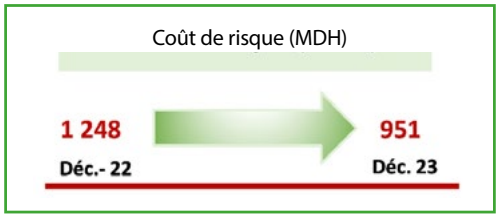

L'évolution des composantes du coût de risque sur les 4 derniers exercices trimestriels se présente comme suit :

Les dotations et pertes sur créances irrécouvrables
À fin décembre 2023, le montant des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables ressort à 1 632 MDH contre 1 896 MDH à la même période de l'année précédente.

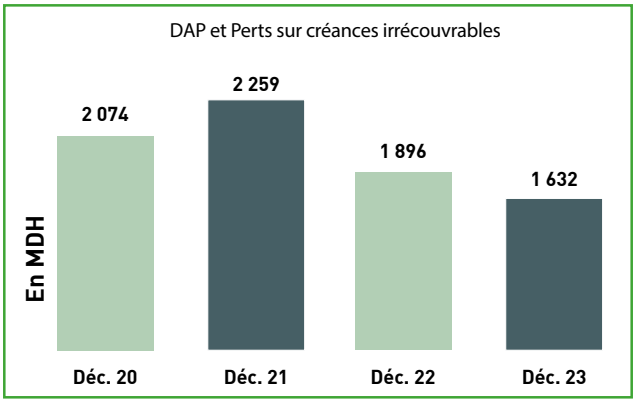

Les reprises de provisions
À fin décembre 2023, le montant des reprises de provisions et les récupérations sur créances ressort à 682 MDH contre 648 MDH à la même période de l'année précédente.

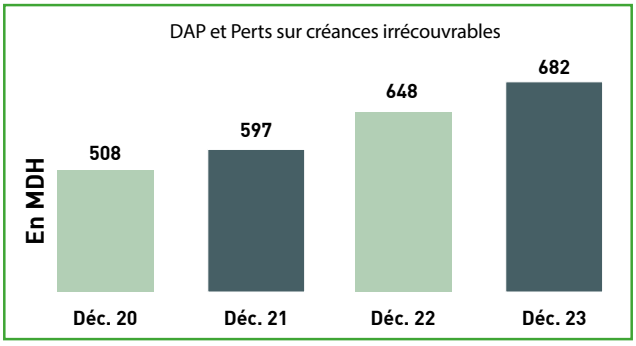

Résultat net

Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 décembre 2023, un Résultat Net de 33 MDH, soit une variation de -83,5% par rapport à la même période de l'année précédente. Ce dernier tient compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de l'impact de la hausse générale des taux impactant les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique. En effet, hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien du séisme d'Al Haouz, le Résultat Net ressort à 84 MDH.

Solvabilité et liquidité

Solvabilité

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une variation de +15% de ses fonds propres de catégorie 1 et de +5% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 13,5 Mrds Dhs confortant ainsi son assise financière, dans le cadre de sa politique, conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires de Bank Al Maghrib.

Liquidité

Le Crédit Agricole du Maroc enregistre, au 31 décembre 2023, un ratio de liquidité à court terme « LCR Moyen » excédentaire par rapport au niveau réglementaire requis, confirmant l'accompagnement de la croissance de l'activité d'une situation de liquidité assez confortable.

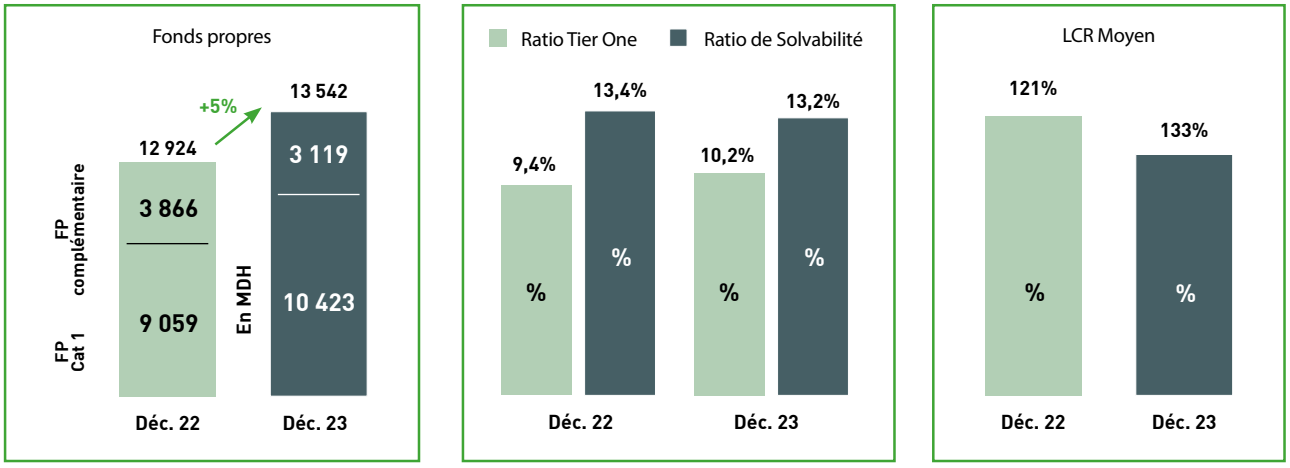

C. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Crédit Agricole du Maroc amorce l'exercice 2024 avec des objectifs ambitieux fondés sur le renforcement de la productivité et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle. Par ailleurs, la banque confirme son engagement et poursuit sa mobilisation pour l'accompagnement des stratégies gouvernementales de développement, notamment dans leur dimension agricole à travers le soutien de la petite agriculture et du monde rural en vue de contribuer à l'atténuation des effets du déficit hydrique sur le secteur agricole.

D. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DURANT L'EXERCICE

L'année 2023 a été marquée par un environnement économique difficile et entouré d'incertitudes. En effet, le déficit pluviométrique induisant une importante réduction de la récolte agricole, la tendance inflationniste galopante suite à la hausse des prix des matières premières ainsi que l'envolée des taux d'intérêt qui l'accompagnent, le séisme qui a touché la région d'Al Haouz, sont autant de facteurs qui ont marqué l'économie nationale en général et le secteur financier en particulier.

Dans ce même contexte, au niveau du Groupe Crédit Agricole du Maroc, en dépit du maintien de la dynamique de croissance de ses activités, les résultats de la banque ont connu une baisse expliquée par l'effet conjugué de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de l'impact de la hausse générale des taux impactant les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique.

E. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2023 selon la répartition suivante (En Dirhams) :

Résultat en instance d'affectation 2023	32 976 849,10
Réserve légale	1 648 842,46
Bénéfice Distribuable	31 328 006,65
Affectation en Réserves facultatives	31 328 006,65

F. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 décembre 2023, compte une trentaine de participations d'une valeur d'acquisition globale de 2 865 MDH contre 2 815 MDH en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de 51 MDH.

a. Répartition sectorielle

La répartition sectorielle des participations de la banque se présente comme suit:

Agriculture

Les prises de participations dans ce secteur totalisent une valeur de 30 MDH, soit 1% du total du portefeuille. Les sociétés « PARC HALIOPOLIS » et « FRUMAT » représentent 97% des participations dédiées à ce secteur. Les autres participations dans ce secteur concernent les sociétés telles que COMAPRA, SONACOS, SNDE, SOGETA, SUNABEL et Société Laitière Centrale du Nord .

Banques, Finances & Services

D'une valeur globale de 757 MDH, ce domaine d'activité compte 26 participations ce qui représente 26% du portefeuille de la banque
Les filiales TAMWIL EL FELLAH, CAM LEASING, la banque d'affaires HOLDAGRO, le fonds TARGA, MSIN, MSIN GESTION, CAM COURTAGE, AL FILAHI CASH, AL AKHDAR BANK et CAM FACTORING représentent 90% des parts investies dans ce secteur. Par ailleurs, les participations en devises représentent 3% du portefeuille et concernent AFREXIMBANK pour 4,7 MDH et AMIFA pour 18,8 MDH.

Divers

Cette catégorie comprend 12 participations d'un montant global de 2 079 MDH, et s'accapare la part la plus importante du portefeuille global soit 73%.
Les trois OPCI « Avenir patrimoine sécurité SPI – RFA », « SECURE REAL ESTATE INVEST » et « REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA » représentent 93% des participations dédiées à ce secteur.

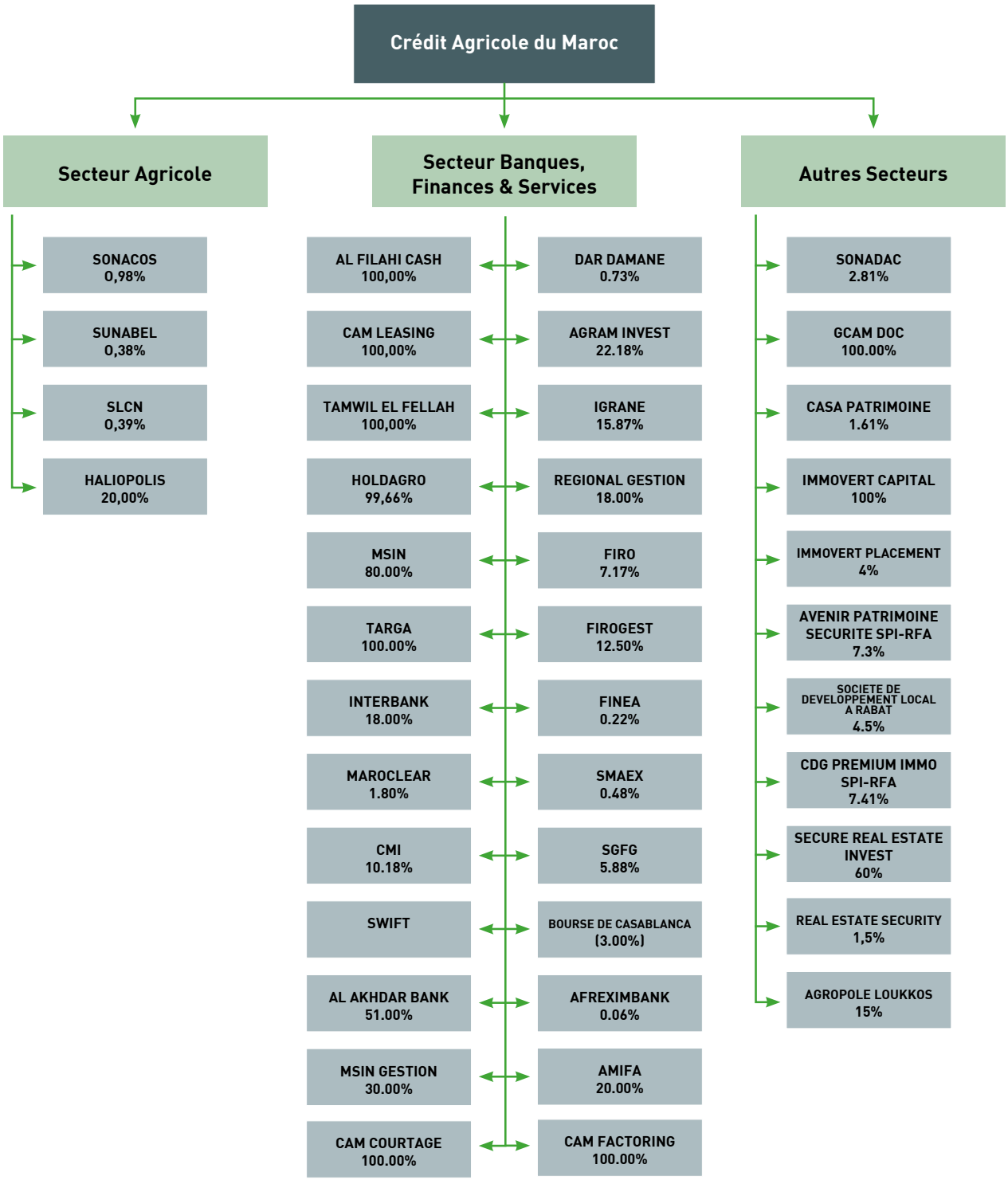

L'organigramme ci-dessus n'intègre pas les sociétés en cours de liquidation ou de restructuration, notamment COMAPRA, SNDE, SOGETA et FRUMAT.

b. Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.
Au 31 décembre 2023, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 336 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 179 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 110 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- ALHIF à hauteur de 46 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH.

c. Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA : ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

d. Faits marquants

Au 31 décembre 2023, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- La création d'une nouvelle filiale CAM FACTORING d'un capital social de 100 MDH libéré à hauteur de 30 MDH
- La libération d'une deuxième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH
- La cession par le Crédit Agricole du Maroc de 69% des parts qu'il détenait dans le capital de l'OPCI IMMOVERT Placement
- L'augmentation de capital de la filiale TAMWIL AL FELLAH le portant ainsi à 151 MDH
- L'augmentation du capital de la filiale AMIFA le portant ainsi à 5 660 MFCFA. La part du CAM dans le capital de AMIFA s'est ainsi réduite de 20% passant de 40% en 2022 à 20% au titre de l'exercice 2023.

e. Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 décembre 2023, le stock de provisions s'élève à 51 MDH. Pour sa part, le taux de provisionnement est de 2%.

En Dh

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VALEUR COMPTABLE	PROVISION	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 153 600	14 511 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	757 438 022	29 822 377	727 615 645
DIVERS	2 078 856 876	6 273 482	2 072 583 394
TOTAL GENERAL	2 865 959 798	51 249 459	2 814 710 340

f. Rendement des titres de participation CAM

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de 110 MDH

En Dh

TITRE	VALEUR COMPTABLE	RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT
AVENIR PATRIMOINE SECURITE SPI - RFA	1 300 000 000	92 429 449	7%
MSIN	15 410 000	4 800 000	31%
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	90 000 000	4 167 299	5%
Centre Monétique Interbancaire	10 000 000	3 000 000	30%
CAM COURTAGE	100 000	3 000 000	3000%
IMMOVERT PLACEMENT	21 302 600	1 531 657	7%
SUNABEL	311 300	754 635	173%
AFREXIMBANK	4 727 300	410 097	9%
Bourse de Casablanca	11 765 107	151 133	1%
FINEA	795 419	44 080	6%
		110 288 350	

G. RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

a. Budget de fonctionnement

Au terme de l'exercice 2023, le CAM a réalisé un niveau de consommation de 1 871 MDH soit 99% du budget des charges de fonctionnement prévisionnel arrêté à 1 892 MDH. Les réalisations budgétaires au 31 Décembre 2023 se répartissent comme suit :

En Dh

Rubriques	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Taux de réalisation
Charges de personnel	1 152 077 994	1 132 996 456	98%
Impôts et Taxes	40 042 856	42 552 035	106%
Charges Externes	700 128 235	694 962 194	99%
Total général	1 892 249 175	1 870 510 685	99%

Charges de personnel

Représentant 61% des dépenses de fonctionnement, les charges du personnel ressortent à 1 133 MDH à fin décembre 2023.
La masse salariale, la composante essentielle des charges du personnel, s'établit à 1 114 MDH, elle se répartit comme suit :

- Les salaires, primes et autres rémunérations de 925 MDH ;
- Les charges de retraite de 103 MDH ;
- Les charges d'assurance sociales de 86 MDH.

Les charges de formation s'élèvent à 17,2 MDH. Elles sont constituées à hauteur de 78% par la taxe de la formation professionnelle qui s'établit à 13,4 MDH, le reliquat concerne essentiellement les frais liés aux participations aux stages et séminaires à hauteur de 2,9 MDH, ainsi que les frais de formation interne et externe au profit du personnel de la Banque à l'ordre de 0,9 MDH.

Impôts et taxes

En s'affichant à 42,6 MDH à fin Décembre 2023, les réalisations liées aux impôts et taxes se présentent comme suit :

- La taxe professionnelle : 23,1 MDH ;
- La taxe urbaine et services communaux : 7,9 MDH ;
- Les autres taxes : 11,6 MDH.

Charges externes

Au terme de l'année 2023, les charges externes ont atteint 695 MDH soit une consommation budgétaire de 99%. Les principales réalisations ont touché les postes budgétaires suivants :

- Les frais d'entretien et réparations des biens mobiliers et immobiliers enregistrent 175,3 MDH soit une consommation totale du budget alloué. Les réalisations ont touché essentiellement :
  - L'entretien des immeubles des entités du siège et du réseau (dont Prestations de sous-traitance et gardiennage) qui s'établit à 128,8 MDH ;
  - L'entretien du Système Central, l'entretien des équipements des réseaux informatiques et l'entretien du parc informatique qui enregistrent : 43,6 MDH.

- Les loyers et location simple s'établissent à 168,1 MDH, ils se répartissent essentiellement comme suit :
  - Les locations des agences et des bâtiments du siège dont loyer OPCI : 126,4 MDH ;
  - La location longue durée des véhicules de service et notamment les agences mobiles : 35,9 MDH.

- Les rémunérations des prestations, honoraires avocats, frais d'acte et autres charges externes s'élèvent à 108,7 MDH et concernent :
  - Les prestations de services informatiques et autres contrats externes de louage de services : 41,8 MDH ;
  - Honoraires avocats et conseils juridiques : 30 MDH, ils couvrent essentiellement les honoraires liés au recouvrement des créances irrégulières et en souffrance de la banque.
  - Les taxes judiciaires et les frais d'acte et de contentieux enregistrent 29,5 MDH ;
  - Honoraires expertises : 4,2 MDH.

- Les frais liés aux transports de fonds, de courrier et déplacements s'établissent au terme de l'année 2023 à 52,4 MDH. Les principales réalisations se présentent comme suit :
  - Prestations de transport de fonds et de courrier : 39,4 MDH ;
  - Frais de déplacement du personnel et de formation : 12,5 MDH.

- Les frais postaux et communications s'affichent à 45,5 MDH, il s'agit essentiellement des charges liées à la téléphonie, Internet et les lignes spécialisées.

- Les fournitures et imprimés s'affichent à 39,7 MDH, visant à satisfaire les besoins des entités du siège et du réseau en matière de fournitures d'imprimerie, fournitures de bureau et fournitures micro-ordinateurs et GAB.

- Les frais de publicité, publications et relations publiques : il s'agit des dépenses qui entrent dans le cadre de l'accompagnement du plan marketing et du renforcement de la communication externe 2023 de la banque. A fin 2023, ils ont atteint un niveau de consommation rationnel et optimisé en s'affichant à 34,5 MDH. Ils concernent principalement :
  - Foires et salons et autres actions de communication : 19,5 MDH ;
  - Annonces et insertions publicitaires et institutionnelles : 6,1 MDH ;
  - Réalisation des affiches, dépliants et autres supports publicitaires : 4,2 MDH ;
  - Couverture de la campagne publicitaire : 4,2 MDH.

- Les frais d'électricité, d'eau, de chauffage et combustible ont atteint 34,1 MDH, les réalisations concernent la consommation :
  - De l'eau et de l'électricité de 21,6 MDH ;
  - Du carburant et du combustible de 12,4 MDH.

- Les frais de recherche et de documentation s'élèvent à 13,9 MDH, ils sont constitués essentiellement par les dépenses liées au Service Informationnel Reuters et Finaccess à hauteur de 12,1 MDH.

b. Budget d'investissement

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2023 s'élève à 544 MDH et concerne essentiellement :

- Le développement du réseau à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux points de vente ;
- Les aménagements de mise à niveau des entités du réseau et des bâtiments du siège ;
- Les constructions de nouveaux locaux d'exploitation régionaux ;
- La dotation et le remplacement du matériel de bureau et de banque, du matériel de sécurité, du mobilier de bureau et du matériel informatique au niveau du réseau et du siège ;
- La poursuite de la stratégie de mise à niveau et de développement de la plateforme monétique, du réseau télécom, des logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite du projet de refonte du système d'information de la Banque : nouveaux modules dédiés aux différents métiers de la banque ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets structurants et l'accompagnement pour la mise en place du projet de régionalisation.

Au terme de 2023, les réalisations sur investissements hors acquisitions s'établissent à 186,6 MDH soit 51% du budget alloué, elles concernent principalement :

- Les investissements informatiques alloués aux applicatifs dédiés aux différents métiers de la banque, la dotation en matériel informatique et la plateforme réseau télécom : 65,2 MDH ;
- Les agencements et aménagements de différents locaux du siège et du réseau : 41,6 MDH ;
- Les études générales liées au déploiement de la stratégie de la banque : 38,4 MDH ;
- Les constructions : 17,4 MDH ;
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux et enseignes et autres installations): 13,9 MDH ;
- L'équipement en mobilier et matériel de bureau et de banque : 7,5 MDH.
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux et enseignes et autres installations): 8,5 MDH ;
- Les constructions : 6 MDH.
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux et enseignes et autres installations): 13,9 MDH ;
- L'équipement en mobilier et matériel de bureau et de banque : 7,5 MDH.

BUDGET D'INVESTISSEMENT – HORS ACQUISITIONS DÉCEMBRE 2023

MONTANTS EN KDH HT

RUBRIQUES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2023	REALISATIONS DECEMBRE 2023	TAUX DE REALISATION (EN %)
I IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	19 135	17 358	91%
Constructions en cours	19 135	17 358	91%
II MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	162 089	73 058	45%
Mobilier et matériel	22 878	7 478	33%
- Mobilier de bureau	13 300	2 295	17%
- Matériel de bureau et de banque	9 578	5 183	54%
Matériel Roulant	-	350	N.D
Matériel informatique	139 211	65 229	47%
- Réseaux Télécom	10 700	211	2%
- Matériel informatique	31 305	21 855	70%
- Applicatifs centraux	97 207	43 164	44%
III AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	94 362	55 478	59%
Agencements et aménagements	75 785	41 557	55%
- Agencements et aménagements Siège	6 456	5 964	92%
- Agencements et aménagements Réseau	69 330	35 594	51%
Installations d'exploitation	18 577	13 920	75%
IV ETUDES GENERALES	69 895	38 449	55%
V CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE	18 272	2 258	12%
TOTAL INVESTISSEMENT	363 753	186 601	51%

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

I - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA RSE POUR LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le champ d'intervention de la RSE de la banque dépasse la mission philanthropique.

Il s'agit d'un engagement volontaire qui interpelle l'ensemble des composantes de l'institution et engage l'ensemble du management de la banque de manière transversale.

Dans un contexte concurrentiel très fort, la RSE s'est imposée comme un outil d'accompagnement de la politique de la banque dans le cadre de la planification stratégique qui vise le renforcement de la place du CAM aussi bien au niveau de la banque commerciale qu'au niveau de sa mission de service public.

La politique RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'appuie sur une gouvernance de proximité, de transparence et d'accompagnement des projets structurants et soucieux des problématiques environnementales et sociétales du pays.

La responsabilité sociétale et environnementale est une démarche managériale portée par l'ensemble des composantes du groupe et incorporée dans tous les processus et les métiers.

La démarche RSE du GCAM s'appuie sur les référentiels et standards internationaux les plus reconnus notamment ISO26000 et nationaux comme le label CGEM.

A. IMPACT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :

De plus, la Banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accession des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux avec des services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil & l'expertise pour les exploitants agricoles pour accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s'est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.

B. IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES PUBLICS

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent.
Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par les actions de la banque.

C. IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :

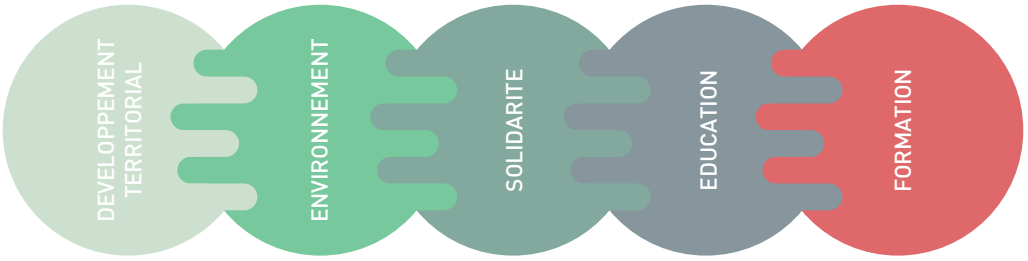

Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel.

Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques. Cette initiative a un double objectif :

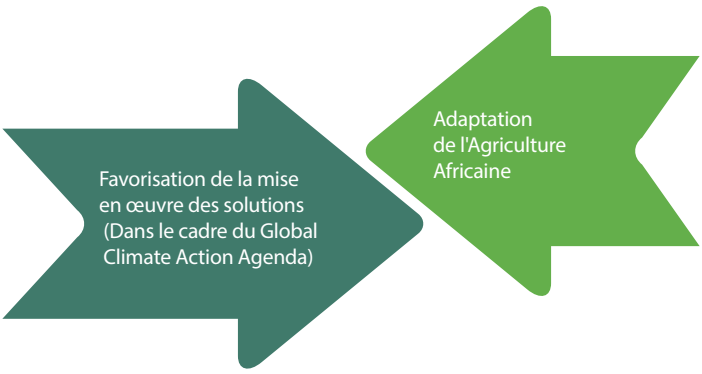

Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers :

- La généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs ;
- Le développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations ;
- Le déploiement de solutions de bancarisation mobile.

Dans cette optique, se sont près d'une dizaine de partenariat qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du Groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

D. CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités :

- Salariés ;
- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Société civile,
- Collectivités…

Lesdits échanges sont effectués tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.
Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire.

En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.

E. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE RSE

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles.

Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable.

Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE du Crédit Agricole du Maroc vise à offrir un cadre respectueux de ses clients, valorisant ses collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique du pays.

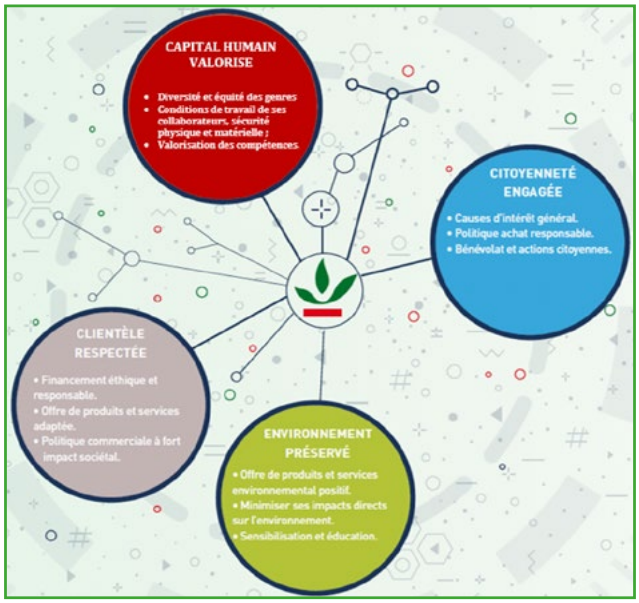

1 - Clientèle respectée

Politique inclusive en matière de handicap

Suite à la validation de la charte interbancaire en faveur des personnes en situation d'handicap, un plan d'action est en cours d'élaboration au sein du GCAM afin de :

- Favoriser l'accessibilité de nos infrastructures physiques aux personnes en situation de handicap, en particulier l'accès aux agences et aux guichets automatiques bancaires ;
- Développer des accès et interfaces numériques adaptés aux personnes en situation de handicap et alignés avec les bonnes pratiques et référentiels reconnus dans ce domaine.

2 - Capital Humain valorisé

Politique en faveur de la diversité

Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM

Les engagements retenus par la commission ont été formalisés sous forme de charte sujette à validation des présidents des banques de la place. La charte exprime les engagements du GPBM suivants :

- La promotion l'équité professionnelle et l'égalité des chances ;
- La contribution à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes ;
- L'accompagnement de la clientèle en situation de handicap.

Garantie de l'équilibre entre les sexes et l'égalité des chances dans les systèmes de ressources humaines et les processus de sélection, de recrutement, d'emploi et de développement

- Croissance constante de la part des femmes dans l'effectif de la banque (49% à fin 2022);
- Atteinte de la parité homme-femme en matière de recrutement. Sur la décennie 2012-2022, la part des femmes représente 50% des recrutements;
- Salaire brut moyen mensuel (SBMM) relativement équilibré entre femme et homme;
- Évolution de la représentativité féminine aux postes de responsabilité (les femmes représentent 53% des chefs de département et 52% des directeurs à fin 2022).

3 - Citoyenneté engagée

Cap vers le renouvellement du Label RSE de la CGEM

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a décroché en avril 2017 le label RSE de la CGEM au Maroc. Il figure ainsi parmi les pionniers du secteur bancaire et financier au Maroc à avoir engagé une telle démarche et obtenu cette distinction.

À ce jour, il a été attribué à une centaine d'entreprises en reconnaissance de la conformité de leurs stratégies et opérations aux standards internationaux de RSE.

Partenaire Leader du Global Compact au Maroc

Dans l'objectif de mettre en cohérence sa démarche RSE avec les référentiels internationaux et nationaux, le GCAM a adhéré aux principes du Pacte Mondial en 2018 et a rejoint le club des rares entreprises au Maroc à être signataires de cette initiative globale.

Lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En collaboration avec le PNUD, la CGEM et 6 autres leaders du secteur privé au Maroc, le GCAM s'est aussi engagé à soutenir financièrement la mise en place d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies, destiné à promouvoir au Maroc l'adhésion au Pacte Mondial et d'offrir un lieu d'échange d'expériences, de meilleures pratiques stimulantes pour initier, développer et partager les démarches de responsabilité sociétale de tous types d'organisations.

Soutenir l'entreprenariat des jeunes et le mécénat de compétence

Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence

Initié par l'UNFM, en partenariat avec Al Barid Bank, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, et l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) Afrique-Atlantique, ce prix récompense les meilleures initiatives des femmes rurales et périurbaines issues des 12 régions du Royaume et dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans.

Ce programme a pour objectif, de permettre à un ensemble de jeunes marocaines d'acquérir des outils dans les domaines académiques, financiers et techniques, leur permettant de concrétiser leurs idées et projets innovants dans les zones rurales et périurbaines.

La participation du CAM a aussi permis la mise en relation entre la banque et le Centre Universitaire de l'Entrepreneuriat de l'Université Mohammed V dans l'objectif d'accompagner et de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence

Participation en tant que membre du jury a la commission de sélection des candidates à la 3ère édition du " Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence ".
Le prix Lalla Meryem de l'innovation et de l'excellence entend traduire sur le plan pratique, les initiatives portées par un ensemble de jeunes marocaines issues du rural et semi-urbain.

Moussem Culturel International d'Assilah

Le GCAM contribue à co-organiser avec La Fondation du Forum d'Assilah une série d'événements culturels, artistiques et socio-économiques pour une durée de trois (3) ans ayant pour but le développement humain, l'Environnement et la Coopération du Maroc sur le plan bilatérale et internationale à des fins de promouvoir le tourisme et la culture.

Le festival réunit, chaque année des artistes de tout le monde pour repenser les espaces de la ville transformés en œuvres d'art éphémères qui dureront jusqu'au prochain festival.

Un engagement citoyen vis- à -vis de la communauté et des territoires

Opération 1 million de cartables

Le GCAM est un partenaire historique de l'Initiative Royale Un Million de Cartables, qui vise à promouvoir le secteur de l'enseignement et à participer à la généralisation de l'enseignement élémentaire, et à garantir l'égalité des chances et lutter contre la déperdition scolaire.

Fondation Lalla Salma Prévention et traitement des cancers

Un don, effectué dans le cadre de la convention de partenariat avec de la Fondation Lalla Salma de prévention et traitement des cancers, permet à l'association de réaliser ces actions en faveur des personnes atteintes de cancer et de mener des campagnes de sensibilisation pour une détection précoce de la maladie.

Programmes des Bourses Lalla Meryem

Une convention de partenariat avec l'Union Nationale des Femmes du Maroc, le Ministère de l'Education Nationale du Préscolaire et des Sports et Al Barid Bank ayant pour objet la participation de la banque au « Programme des bourses Lalla Meryem ».
Ce programme a pour but de lutter contre la déperdition scolaire, en accordant une bourse aux élèves les plus méritantes issues de milieu social défavorisé.
Cette année 120 filles/élèves ont bénéficié du programme "Bourses Lalla Meryem" de l'enseignement collégial et secondaire.

Association AMSAT

Renforcement du partenariat avec l'AMSAT/ Mise en place d'activités et ateliers inclusifs au profit des jeunes de l'AMSAT, des collaborateurs du GCAM et de leurs enfants. Avenant à la convention de partenariat « Inclusion au service de la diversité culturelle et du vivre ensemble ».
Dans le cadre des actions menées par la banque en faveur d'une société inclusive, où l'ouverture, la tolérance, l'acceptation des différences et le respect de chacun, l'entraide et la solidarité deviennent des valeurs essentielles, où les adaptations et les ressources disponibles peuvent être bénéfiques pour tout un chacun, un partenariat a été signé avec l'association AMSAT.
Ce partenariat consiste à mettre en place des actions qui permettent de cultiver et de véhiculer chez les jeunes des valeurs de solidarité et d'action citoyenne, et ce à travers une offre culturelle et sportive originale en faveur des enfants de nos collaborateurs, de faire valoir la dimension humaine et sociétale de la démarche de la banque en tant qu'organisme financier soucieux du bien-être des personnes porteuses d'handicap, et en faveur d'une société inclusive.
Chaque atelier a connu la participation de quinze enfants du Crédit Agricole du Maroc.

Marché Solidaire de Casablanca

Le Marché Solidaire de Casablanca, constitue une structure exemplaire mettant en relief le patrimoine et l'expertise des coopératives marocaines. Ce marché permet à plus de 216 coopératives issues de toutes les régions du Royaume de commercialiser leurs produits, qu'il s'agisse de produits du terroir ou de produits d'artisanat.

Association sportive ITIHAD TOUROUGUI

Partenariat entre la banque et l'association Sportive ITIHAD TOUROUGUI pour une durée de trois ans afin de participer au rayonnement du pays à travers le sport.

Association BAB RAYANE

Le GCAM a renouvelée son partenariat avec l'association Bab Rayane, et ce pour une période de trois ans de 2022 à 2024, afin de pérenniser les actions de l'association en faveur des enfants abandonnés.

Soutien en faveur de l'association Malaika pour enfants porteurs de Trisomie 21 de Rabat et Salé

Les centres Malaika-Rabat et Malaika-Salé ont vu le jour en octobre 2012 : ils ont pour mission d'aider et plaider la cause des enfants issus de milieux défavorisés et porteurs de trisomie 21.

À terme les centres Malaika peuvent accueillir les enfants porteurs de trisomie accompagnés de leurs parents dès l'âge de 4 mois pour une stimulation précoce de l'enfant assurant ainsi une meilleure évolution sur les plans psychomoteur et cognitif de l'enfant ainsi qu'une aide à la prise de conscience des parents. Les enfants entre 6 et 14 ans sont pris en charge par les éducateurs spécialisés des centres et poursuivent des programmes scolaires adaptés leurs permettant une meilleure insertion sociale.

Aide financière en faveur du Special Olympics Morocco

Le Special Olympics Morocco, a été créé en 1994 à l'initiative de feue Son Altesse Royale
La Princesse Lalla Amina pour encourager les athlètes marocains à besoins spécifiques.
Les efforts déployés par Special Olympics Morocco pour donner de nouvelles perspectives aux disciplines sportives accréditées et activités parallèles, sont multiples et régulièrement récompensés par le succès des athlètes en situation de handicap mental dans les différentes compétitions organisées à l'échelle nationale, régionale et internationale.
Considérant l'intérêt de soutenir les programmes et projets visant l'intégration des personnes en situation de handicap.

Soutien en faveur de l'évènement Fun Run organisé par l'association hand in hand

L'association Hand in Hand vise à améliorer les conditions d'enseignement dans le monde rural, en organisant des campagnes de sensibilisation auprès des parents en vue de la scolarisation des petites filles et garçons dans le monde rural.
Le Fun Run est la principale source de fonds de l'association pour le financement de ses différents projets.

Soutien financier en faveur de l'association AMETOP

Soutien financier a été accordé en faveur de l'association AMETPO pour la réalisation d'actions d'aménagement et de réhabilitation d'une école.

Gala Diplomatique Annuel de Bienfaisance

Participation de la banque au Dîner de Gala Diplomatique Annuel de Bienfaisance sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et la présence effective de son Altesse la Princesse Lalla Hasnaa l'objectif étant de collecter des fonds, pour contribuer à l'effort de l'action sociale du Cercle Diplomatique au Maroc, à travers le financement de nombreux projets associatifs.

4 - Environnement et développement durable respecté

Environnement préservé

Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement- Mise à niveau du système des nouvelles technologies de l'information du Centre de la FM6E

En tant que partenaire de la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la banque a participé à l'opération de mise à niveau du système des nouvelles technologies de l'information du centre.

Cotisation annuelle en faveur de la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement

Participation de la banque au budget de fonctionnement de la Fondation Mohammed VI Pour la Protection de l'Environnement et du Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement.

Programmes Plages propres – plage Sidi Kankouch 1 et sidi Kankouch 2

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc participe au programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement depuis 2008 par le parrainage des plages sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2 dans la Province de Tanger Fahs Anjra.

Pour ce faire, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a contribué à la mise en place de :

- Infrastructures de base et d'équipements d'hygiène (toilettes, douches, collecteurs de déchets, fosse septique écologique…) ;
- Accès à la plage pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- Espaces de jeux pour les enfants et des animations incluant des activités de sensibilisation au respect de l'environnement ;
- Unité de contrôle de température et de désinfection des mains des estivants à l'entrée de la plage ;
- Unité de désinfection des aménagements de la plage (radio plage, pergola pour personnes à mobilité réduite, parasols, sanitaires, les rampes d'accès, les Tiralo…) ;
- Unité d'orientation et de sensibilisation des estivants ;
- Tiralo à l'entrée de la plage afin de permettre aux personnes en situation d'handicap de se baigner en toute sécurité ;
- Capsules de sensibilisation aux gestes barrières à travers la station radio plage ;
- Respect de la distanciation entre les parasols ;
- Espace de cuisson écologique, gratuit pour tous les estivants afin d'éviter les feux clandestins pouvant avoir un impact négatif sur la flore avoisinante de la plage.

II- INFORMATIONS SOCIALES

A. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN

Le Capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.
C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons, annonces, présélections …).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en
respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :

Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- Les emplois **sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-type.**
- Le grade **est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.**
- La fonction **de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.**

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne ;
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- Instaurer un principe de transparence.

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponible.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning).

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne… ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Benguerir …

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Écoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Écoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale… ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours /Formation » et le nombre de « Jours/Homme /Formation ».

e. Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

B. COMPOSANTES ET ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU CAM

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Effectif [1]	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%
Siège [2]	1 492	1 440	-3,49%	1 329	-7,71%
Réseau	2 373	2 434	2,57%	2 589	6,37%

Source : CAM

Sur la période 2021/ 2023, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 865 personnes à 3 918 collaborateurs. À fin 2023, le CAM emploi 1 329 au niveau du siège de la banque et 2 589 au niveau du réseau.

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Cadres	2 567	2 507	-2,34%	2 481	-1,04%
Employés	1 298	1 367	5,32%	1 437	5,12%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%
Taux d'encadrement	66%	65%		63%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2023, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 63%.

Évolution de la répartition de l'effectif par sexe	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Femmes	1869	1900	1,66%	1 907	0,37%
Hommes	1 996	1 974	-1,10%	2 011	1,87%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

À fin 2023, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 907 soit 49% contre 51% de collaborateurs de sexe masculin.

Évolution de la répartition de l'effectif par nature de contrat	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
CDD	66	63	-4,55%	56	-11,11%
CDI	3 799	3 811	0,32%	3 862	1,34%
Effectif Total	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

À fin 2023, l'effectif global du CAM compte un total de 56 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3862 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

[1] Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).
[2] Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales

Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité	2020	2021	2022
Audit Groupe C.A.M	39	39	35
DG Réseau	87	80	31
Domaine GGR	150	152	179
CERCAM	7	7	9
Art et métiers	1	1	1
Conformité et Déontologie	16	16	15
Fondation Mohamed V et VI	8	7	6
Rattaché Présidence & Directoire	27	29	19
Domaine B.F.I	35	32	63
Secrétariat Général	201	181	167
DG. Finance et Patrimoine	101	102	95
Domaine Remedial Management	101	36	91
DG. Services, Transformation & Digitalisation	447	471	408
DG. Banque de Service Public	54	92	22
Filiales	109	108	108
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	91	-	87
Gouvernance Interne du GCAM	1	92	-
Réseau Exploitation	2 390	2 429	2 535
Domaine Banque Digitale & Strat. Resp.	-	-	14
Domaine Pilotage Stratégique du Réseau	-	-	26
Pôle Marketing	-	-	7
Effectif Total	**3 865**	**3 874**	**3 918**

Source : CAM

Évolution de la Répartition de l'effectif par tranche d'âge	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
[18,35] ans	1 732	1 760	1,62%	1 787	1,53%
[36,40] ans	823	868	5,47%	908	4,61%
[41,45] ans	316	386	22,15%	472	22,28%
[46,50] ans	162	174	7,41%	187	7,47%
[51,55] ans	273	228	-16,48%	191	-16,23%
[56,60] ans	559	458	-18,07%	373	-18,56%
Effectif Total	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 66% en 2021 à 69% à fin 2023, soit 2695 collaborateurs.

Évolution de la Répartition de l'effectif par ancienneté	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
< 5 ans	947	990	4,54%	1053	6,36%
[5 ; 10[ans	891	801	-10,10%	842	5,12%
[10 ; 20[ans	1207	1415	17,23%	1459	3,11%
[20 ; 30[ans	258	183	-29,07%	193	5,46%
>=30 ans	562	485	-13,70%	371	-23,51%
Effectif Total	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

À fin 2023, près de 27% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Évolution du turnover	2021	2022	2023
Recrues	252	265	280
Départs	247	257	221
Taux de Turnover (*)	6,46%	6,73%	6,39%

Source : CAM

(*) [((Nombre Départs année n + Nombre Recrues année n) / 2) /Effectif année n-1] x 100

Au terme de l'exercice 2023, le turnover ressort à 6,39%.

C- FAITS MARQUANTS RH

Les principaux faits marquants de l'année 2023 peuvent être résumés comme suit :

ORGANISATION

- Mise en place d'une nouvelle configuration du Réseau d'exploitation comprenant 10 Directions Régionales et une réorganisation des Marchés relatifs aux segments clientèles. Cette nouvelle organisation consacre le principe de renforcement de la responsabilisation de la DR et l'amélioration de son autonomie. De plus, elle instaure la fonction de Directeur Régional Adjoint pour assurer le rôle de facilitateur au niveau de la région ;
- Précision des missions des Directions Régionales en ce qui concerne le volet humain dans le cadre de la nouvelle organisation. Elles sont ainsi chargées d'assurer la gestion des effectifs et la valorisation du Capital Humain, de porter les valeurs de la Banque et s'assurer qu'elles sont respectées ;
- Création d'une task-force chargée de conduire le projet de transfert de portefeuille des petits agriculteurs vers TEF et d'entreprendre les actions nécessaires au bon déroulement et à l'aboutissement de cette opération ;
- Mise en place d'un nouveau schéma organisationnel présentant les principes et l'ossature générale de l'Organisation « cible » et apportant des ajustements organisationnels au périmètre « Support » de la Banque. Cette nouvelle vision organisationnelle du CAM est ainsi déclinée en neuf Directions Générales, dont la Direction Générale Capital Humain ;
- Annonce des nominations des Directions Générales : Services - Transformation & Organisation - Capital Humain, suite à la mise en place du nouveau schéma organisationnel de la Banque.

RÉGLEMENTATION

- Mise en place de la Politique Générale de lutte contre la Corruption du GCAM dans le cadre de la mise en place du Système de Management Anti-Corruption (SMAC) afin de se conformer à la règlementation en vigueur en la matière. Cette politique détaille les rôles et les responsabilités des acteurs et parties prenantes concernées, notamment la fonction RH ;
- Mise en place d'un nouveau Code de Déontologie du Groupe Crédit Agricole du Maroc qui décrit les normes et dispositions applicables à l'ensemble des collaborateurs en fonction de leurs rôles et responsabilités au sein de la Banque. L'objectif étant de partager le même socle de valeurs et de principes et de veiller à l'application des meilleures règles d'éthique et de bonne conduite ;
- Mise en place du SI Déontologie, une solution centralisée visant à dématérialiser les remontées d'information à caractère déontologique. Un manuel d'utilisation est également mis à disposition des collaborateurs pour décrire les différentes fonctionnalités proposées par le système ;
- Lancement du projet de dynamisation des ressources humaines " CAM Excellence 2024-2027", qui englobe tous les aspects du management du capital humain au sein de la Banque.

RÉSEAU ET FORCE DE VENTE

- Participation de la Fonction RH au même titre que les autres fonctions de support à l'accompagnement de la Task-Force commerciale nouvellement mise en place afin d'assurer le déploiement et le suivi du programme 4D ;
- Lancement d'une tournée régionale comprenant l'ensemble des métiers y compris RH dans le but de renforcer et de développer la performance des équipes du Réseau.

GESTION ADMINISTRATIVE

- Renforcement du corpus procédural relatif à la gestion RH par la mise en place de nouvelles procédures : gestion des appréciations des collaborateurs ; gestion des nominations, des promotions de grade, des mobilités fonctionnelles et des avancements d'échelons ; gestion de la rémunération ;
- Information des collaborateurs de la mise en place, par la CNSS, de l'application MACNSS permettant de gérer les démarches administratives liées à la sécurité sociale et du service TAAWIDATY pour le dépôt des dossiers liés à la gestion de la famille ;
- Liquidation des congés au titre de l'année 2023 avant le 31 décembre de la même année, afin de garantir un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle ;
- Mise à jour des modèles de certificats médicaux relatifs à la réparation des accidents de travail, en vue de permettre aux collaborateurs de préserver leurs droits à l'indemnisation au titre de l'assurance « Accidents de travail ».

FORMATION

- Lancement de l'appel à candidatures pour l'inscription à l'Exécutive Master en Management Bancaire 2023/2025. Cette formation bancaire diplômante, mise en place par le GPBM en partenariat avec l'UIR, vise à promouvoir le développement professionnel des collaborateurs des Banques de la place ;
- Organisation des formations relatives aux thématiques de conformité et de déontologie pour l'ensemble des collaborateurs du GCAM, et ce afin de s'aligner avec les meilleures pratiques réglementaires en la matière ;
- Inscription aux cours du soir dispensées par l'OFPPT pour l'année 2023-2024 au profit des collaborateurs souhaitant améliorer leurs qualifications professionnelles.

ACTIONS SOCIALES

- Révision des critères d'attribution du Don Omra dans le cadre de l'amélioration des actions à caractère social, en concertation avec les délégués du personnel membres de la commission de suivi du dialogue social ;
- Mise en place d'un dispositif de réservation au niveau des centres de vacances pour la saison estivale 2023 précisant les modalités d'attribution et le calendrier des séjours ;
- Réouverture du restaurant d'entreprise en faveur des collaborateurs avec la poursuite des prestations de livraison des repas aux bureaux ;
- Organisation d'une colonie de vacances en faveur des enfants des collaborateurs du GCAM au centre de sport et de loisirs ALMISBAHIAT à MOHAMMEDIA ;
- Information des collaborateurs des modalités de la transformation de l'architecture technique du système de retraite complémentaire RECORE. Ce système fonctionnera désormais selon la capitalisation individuelle dans le but de la simplification et l'amélioration de son fonctionnement ;
- Lancement des inscriptions dans les écoles de sport : Football et Basketball destinés aux enfants des collaborateurs sur les terrains de sport du club du GCAM ;
- Lancement des inscriptions dans les ateliers thématiques pour les enfants âgés de 8 à 13 ans.
- Lancement des inscriptions dans les ateliers thématiques au profit des collaborateurs du GCAM, notamment la pâtisserie, la peinture et la chorale.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Mise en place d'un programme de mécénat de compétences basé sur le bénévolat et le partage. Ce dernier est ouvert à tous les collaborateurs actifs et retraités qui souhaitent s'engager comme bénévoles dans des ONG ;
- Engagement de notre Banque à respecter la Charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap adoptée par le GPBM, sous l'égide de Bank Al Maghrib, afin d'assurer une égalité dans l'accès et l'usage des services bancaires aux personnes en situation de handicap. En termes RH, cela se traduit par une attention accordée à la sensibilisation et la formation interne en la matière ;
- Mise en place d'une nouvelle procédure relative à la gestion des demandes de mécénat (financier, matériel et de compétences) en réponse aux exigences réglementaires. Ces procédures décrivent le processus de traitement des demandes de mécénat reçues ainsi que les rôles et responsabilités des entités concernées intervenant dans le processus ;
- Mobilisation du Crédit Agricole du Maroc suite au séisme survenu en septembre à travers :
  -La mise en place des mesures d'urgence pour soutenir et accompagner notre pays ;
  -L'engagement des collaborateurs à travers la participation au fonds spécial de gestion des effets du tremblement de terre et à la campagne de collecte des dons en nature.
- Mobilisation de notre Banque et mise en place des mesures d'urgence pour soutenir et accompagner notre pays, ainsi que l'engagement des collaborateurs à travers la participation au fonds spécial de gestion des effets du tremblement de terre et à la campagne de collecte des dons en nature ;
- Organisation des ateliers ludiques et sportifs gratuits, en faveur des enfants des collaborateurs, en partenariat avec l'association « Les enfants de l'ovale Maroc » au siège de l'association.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Mise en place d'une cellule d'écoute, dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des collaborateurs de la Banque, à la suite du séisme, afin d'écouter, d'accompagner et d'apporter un soutien psychologique à tous les collaborateurs affectés directement ou indirectement par cette tragédie.

Le crédit agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui.
Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

A. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE

a. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze administrateurs : huit Administrateurs représentants de l'Etat : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts; le Ministre de l'Économie et des Finances; ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFE- Ministère de l'Économie et des Finances, Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics, Wali chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur); Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG; ainsi qu'un membre indépendant. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

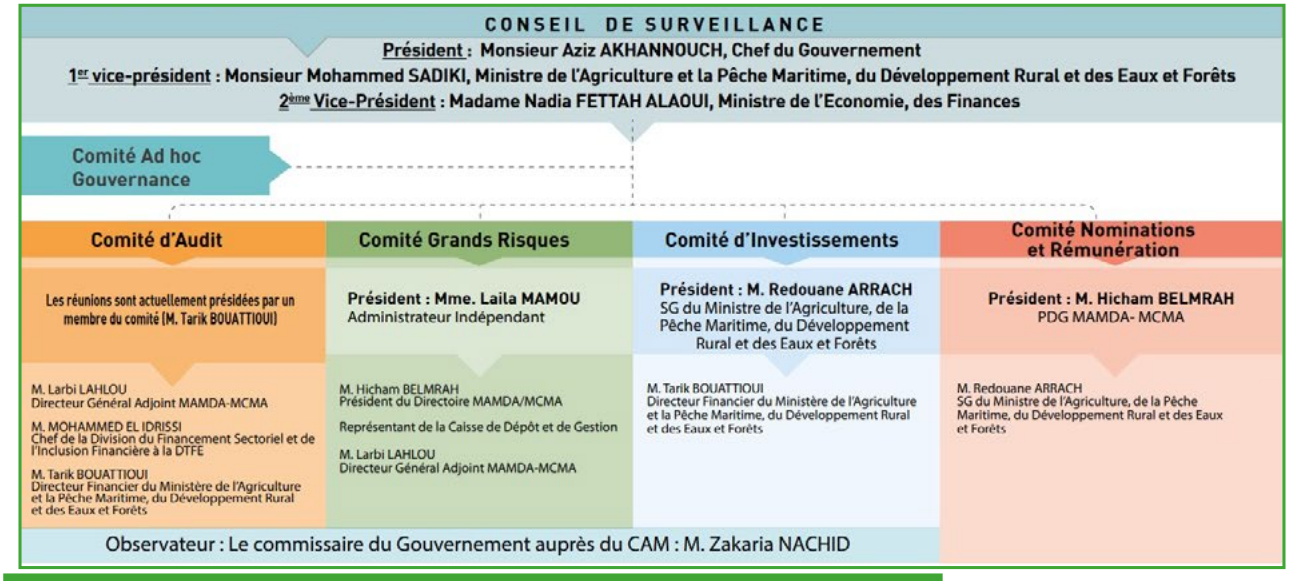

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	**Président**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.
Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021. En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président du RNI, Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco, Président du conseil de surveillance de la Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration…

M. Mohamed SADIKI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	**1er Vice Président**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

M. Mohammed SADIKI est Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM. Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP, l'ONCF, la SNCS, SOREC et BIOPHARMA
.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Économie et des Finances	**2ème Vice Président**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocain de 2019 à 2021.
En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.
En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.
Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS: IAM,
- Président du CA : Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al mawarid, SNGFE, Caisse de Compensation, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des EEP, CMR, CNSS, CNOPS, CMAM, FSEC
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée
- Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE,

M. Redouane ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	**Membre**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.
Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.
En sus de ses fonctions au sein du ministère, monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

M. Tarik BOUATTIOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	**Membre**	**AG du 14 décembre 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

M. Tarik BOUATTIOUI est lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, option FinanceComptabilité (ISCAE). M. BOUATTIOUI a intégré Cosumar en septembre 2001 en qualité de cadre contrôleur de gestion. Responsable du Contrôle de Gestion en 2008, il a été nommé en 2010, Responsable du Contrôle de Gestion et de Comptabilité Analytique. En mai 2011, M. BOUATTIOUI a été promu Sous-Directeur en charge du Contrôle de Gestion avant d'être promu Directeur en charge des Finances et du Contrôle de Gestion Groupe en janvier 2012. En janvier 2022, il est nommé Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.
En sus de ses fonctions au sein du ministère, monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques dont : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, FOS-AGRI.

M. Mohammed EL IDRISSI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	**Membre**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

Monsieur Mohammed EL IDRISSI est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat. En 1997, il intègre l'administration des douanes et des impôts indirects au sein du service centralisation comptable et recouvrement. En 2009, il rejoint l'inspection générale des finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la division des assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSSI est nommé Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière.
Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSI est administrateur au sein du FEC.

M. Mohamed SAMIR TAZI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	**Membre**	**AG du 14 décembre 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

Monsieur Mohamed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal. Actuellement, Monsieur Mohamed Samir TAZI est WALI, Chargé de Mission auprès e Ministère de l'Intrérieur.

M. Mustapha LAHBOUBI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
DirecteurdupôleStratégieet Développement à la CDG	**Membre**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise.
Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est :

- Président du CA: MCM, FONDS MAROC FORETS, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1
- Membre du CA: CIH, CDG CAPITAL, FIPAR HOLDING, MDINA BUS, CDG DÉVELOPPEMENT, CGI, SDS, SAPST
- Représentant permanent de la CDG au sein du CA: MCM, SBVC, SCR, CDG INVEST, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1, UIR, CDG PREMIUM IMMO, MEDZ
- Membre du CS: UMNIA Bank, DXC TECHNOLOGY

M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
PDG de la MAMDA	**Membre**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

À la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.
Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur : BCP, Lesieur, Maghrebail, SONASID, AL MADA, SOMED, Afriquia SMDC, NSI, Resort Co, AKWA Africa, OPCI EDUCAPITAL YAMED EDUCATION, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MAMDA RE, OPCI CDV Patrimoine, AL MADA Venture Cap
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA
- Membre du C S: Risma, CAM, UIR, ODYSSEY INTERNATIONAL
- Président du CA : Cosumar, Ryad Resort Developpement, OLEA CAPITAL
- Président du Directoire : MAC
- Vice-Président du Conseil : MCR

M. Larbi LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	**Membre**	**AG du 08 mars 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Adjoint.
Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : MSF, AM INVEST, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, MAMDA IT, FUIR, UPLINE VENTURE, AMLAK DEV, OLEA CAPITAL. Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND.

Mme. Laila MAMOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directrice générale Adjoint de Sofinco	**Membre Indépendant**	**AG du 14 décembre 2022**	**AG qui statuera sur les comptes 2027**

Mme. Laila MAMOU est diplômée d'une maîtrise de gestion des entreprises - option finance - de l'Université d'Aix-Marseille et d'un DESS gestion des administrations et services publics de l'IAE de Caen. Laila Mamou a rejoint Wafasalaf, filiale de CA Consumer Finance au Maroc, en 1990 comme responsable du Contrôle de gestion. Elle s'est ensuite vu confier la Direction du Contrôle des risques puis celle du Développement commercial. En 2004, Laila Mamou devient Présidente du Directoire de Wafasalaf. En novembre 2018, elle est nommée Directrice Filiales et Participations du groupe CA Consumer Finance, avant d'occuper le poste de DGA de Sofinco en charge du Développement.

Par ailleurs, Mme. MAMOU siège dans les organes de gouvernance de plusieurs établissements :

- Administratrice : CAPS, BFOR BANK
- Membre du CS: UNIFITEL, CACF NEDERLAND, CREALFI
- Membre du comité des risques: BFORBANK
- Présidente du CA : CREALFI
- Directrice Générale Délégué CA : CACF

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent de la Société, à ce jour, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

b.Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissent au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2023, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants:

- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2022, au 31 Mars 2023, au 30 juin 2023, ainsi qu'au 30 septembre 2023 ;
- Présentation des plans de contrôle et de conformité au titre de l'exercice 2023 ;
- Présentation de la politique du système de management anti-corruption ;
- Mise à jour du code déontologique du CAM ;
- Présentation des réalisations des structures de contrôle interne au 31/12/2022 ;
- La mise à jour de la cartographie des fonctions d'assurance ;
- Présentation du Plan d'Audit interne au titre de l'exercice 2023 ;
- Suivi de la certification IFACI ;
- Mise à jour des chartes du Comité d'Audit et d'audit interne ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le dispositif de contrôle interne du CAM au 31 décembre 2022 ;
- Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des SI.

c.Comité d'investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant l'exercice 2023, le comité d'investissement a traité les points suivants :

- Réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ;
- Budget d'activité 2023 et 2024 ;
- Budget de fonctionnement 2023 et 2024 ;
- Budget d'investissement triennal 2023-2025 ;
- Budget d'investissement triennal 2024-2026.

d.Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque;
- Analyse la qualité du portefeuille des crédits ;

Durant l'exercice 2023, le comité des grands risques a traité les points suivants :

- Benchmark en termes de ressources et emplois clientèle
- Éléments clés des comptes
- Chiffres clés consolidés GCAM
- Chiffres clés CAM Social
- Situation et évolution du portefeuille de crédit
- Refonte du système des comités internes
- Évolution des risques financiers et climatiques
- Dispositif ICAAP
- Proposition de planning des Comités des Grands Risques de 2024

e.Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

f. Comité Ad hoc Gouvernance

Le comité ad hoc gouvernance a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants.
Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 14 décembre 2022, a décidé de la cooptation de Madame Laila MAMOU au sein du conseil de surveillance du Crédit Agricole du Maroc et à la présidence du comité des Grands Risques. La cooptation d'un autre administrateur indépendant pour présider le Comité d'Audit est en cours.

Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2023, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2022 et au 1er trimestre 2023 et au 3ème trimestre 2023.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes;
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	4	Cession de biens ;	Cession intragroupe : Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en dation en paiement ;
Comité du risque opérationnel	2	Analyse des évolutions ;	•Présentation de la cartographie des risques opérationnels; •Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes; •Principales réalisations de la Direction Centrale des Risques Opérationnels.
Divers	15	Augmentation de capital	•Approbation et ratification de l'augmentation de capital du CAM ;
		Stratégie de la banque	•Mise en place du nouveau plan stratégique de la banque ;
		ICAAP	•Validation du rapport ICAAP 2023 ;
		Budget	•Présentation des budgets prévisionnels 2024 ;
		Déontologie	•Mise à jour du code de déontologie;
Total	25		

Informations sur le système d'incitations financières :
Au titre de l'exercice 2023, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 67 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 75 MDH au terme de ladite période.

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004. M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autre à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Venture maroco-européen Emaphos et maroco-indien Imacid , au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar. Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.

D'octobre 2004 à Octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'Etat sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et Président de sa commission des affaires économiques et projets stratégiques.
- Vice-Président de l'Association Marocaine Des Exportateurs (ASMEX)
- Vice-Président et membre du bureau de la CGEM
- Vice-Président de la Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA)
- Président de l'Association de la Zone Industrielle d'Ain Sebaa Hay Mohammadi (AZIAN)
- Président du Groupement Interprofessionnel de Prévention et de Sécurité (GIPSI)
- Administrateur indépendant de Total Maroc
- Administrateur indépendant et président du comité d'audit et risque de SONASID
- Membre du Conseil de l'ANRT (Agence Nationale de Régulation des Télécommunications)
- Membre du Conseil d'administration de l'ENSA (École Nationale Supérieure de l'Administration)
- Membre du Conseil d'orientation stratégique de l'agence MCA-Morocco et président de son comité d'audit
- Membre du Conseil d'administration du CRI Casablanca-Settat Centre Régional d'investissement)
- Membre de l'instance consultative économique de la Région Casablanca-Settat jusqu'à 2020
- Membre du conseil supérieur de l'Education, de la formation professionnelle et de la recherche
- Administrateur indépendant et président du comité d'audit de Maroc Leasing
- Représentant de la CGEM au Conseil National de la Monnaie et de l'Epargne
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE)
- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM),
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc,CGEM
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA / MCMA
- Membre du Conseil d'Administration du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la TPE et du Conseil National de l'Entreprise
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ardi pour le Microcrédit

Activités Philanthropiques

- Membre du Conseil d'administration de la Fondation Marocaine de l'Étudiant pour l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers issus de milieux modestes
- Vice-Président de l'Association Marocaine pour la Recherche et Développement
- Président de la Fondation Zakoura
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité□, première organisation a□ but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la Microfinance solidaire
- Membre du Conseil d'Administration de l'Universite□ Al Akhawayne, Ifrane, Maroc

M. Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. El JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.
En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.

M. Abdelmounaim DINIA, Directeur Général

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens…) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.
En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :
En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur
- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO
- IMMOVERT PLACEMENT
- CAM FACTORING

M. Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématique Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire en charge du Domaine Finance.
En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur
- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS.

Président du Conseil d'Administration
- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT.

Meriem IDRISSI KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'école supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISSI KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSI KAITOUNI a été nommée Secrétaire Général du Crédit Agricole du Maroc.
En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSI KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur
- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

COMITÉS DIRECTEURS & COMITÉS D'EXPLOITATION

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance.
Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par Le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :
-Comité Directeur Groupe ;
-Comité Pilotage des projets ;
-Comité Pilotage des Risques;
Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :
-Comité Management du Risque Crédit ;
-Comité ALM ;
-Comité Conformité ;
-Comité Contrôle Interne) ;
Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :
-Comité Commercial ;
-Comité BFI ;
-Comité Synergies Multi-Marchés ;
-Comité Produits et Relation Clients ;
Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :
-Comité Crédit Siège ;
-Comité de Pilotage de Recouvrement ;
-Comité Recouvrement du Contentieux Siège ;
-Comité des Créances Sensibles ;
-Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement;
Les Comité RH et Supports : trois comités pour superviser et rationnaliser l'allocation des RH :
-Comité Capital Humain ;
-Comité Tech Factory ;
-Comité Moyens & Services.

Comités de crédit

Comités d'octroi de crédit
Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes de restructuration.
- Comités de Crédit du Réseau :
Comité Point de Vente, Comité Direction Régionale et Comité par Marché (Retail, Agri-Agro, Entreprises et Corporate).
- Comité de Crédit du Siège (CCS) :
Le CCS est habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est subdivisé par Marché : CCS Marché Corporate, CCS Marché Entreprise, CCS Marché Retail et CCS Marché Agri-Agro.

Comités de pilotage et de suivi et recouvrement du crédit

- Comité de Pilotage des Risques :
Ce comité examine, analyse et pilote l'exposition globale et consolidée du groupe par rapport aux risques et assure leur prévention et leur couverture par les fonds propres. Il valide la stratégie globale, ainsi que les dispositifs et les processus de prise en charge des risques.

Comité des Créances Sensibles :
Ce comité examine la situation des clients non contentieux présentant des critères de dégradation de la qualité du risque. Il statue également sur les créances à intégrer ou à retirer de la Watch-list, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

Comité de Déclassement, Radiation & Provisionnement :
Pour le risque de crédit, ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES.
Pour les autres risques, ce comité est chargé d'examiner les propositions de dotations aux provisions émanant des entités responsables.
Il décide également de la constitution de provisions pour risques généraux, non affectées.

Comité de Recouvrement du Contentieux Siège :
Ce comité est habilité à statuer dossier par dossier sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration de créances en souffrance en recouvrement amiable ou judiciaire.

Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus;
- Élaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du GCAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :
Comité du risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.
Comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maitrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe à travers la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.
Il est à noter que depuis Juin 2021, les processus d'audit interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès, diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification.
Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit une méthodologie rigoureuse conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.
Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises. Les travaux effectués par la fonction audit interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet de communication au Président du Directoire, au Comité d'Audit et à Bank Al Maghrib dans le cadre du Rapport annuel sur les Activités de Contrôle Interne.
Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du le Pôle Développement.

Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.
La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.
Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège " et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 64 collaborateurs.

Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.
La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.
Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 10 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

B. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont :

- Le respect des lois et des réglementations en vigueur
- L'honnêteté et la transparence
- La préservation de l'image et de la réputation du GCAM
- La protection des actifs du GCAM
- Le respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité
- Le professionnalisme en toutes circonstances
- La primauté des intérêts des clients
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts
- La communication d'informations fiables et sincères

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

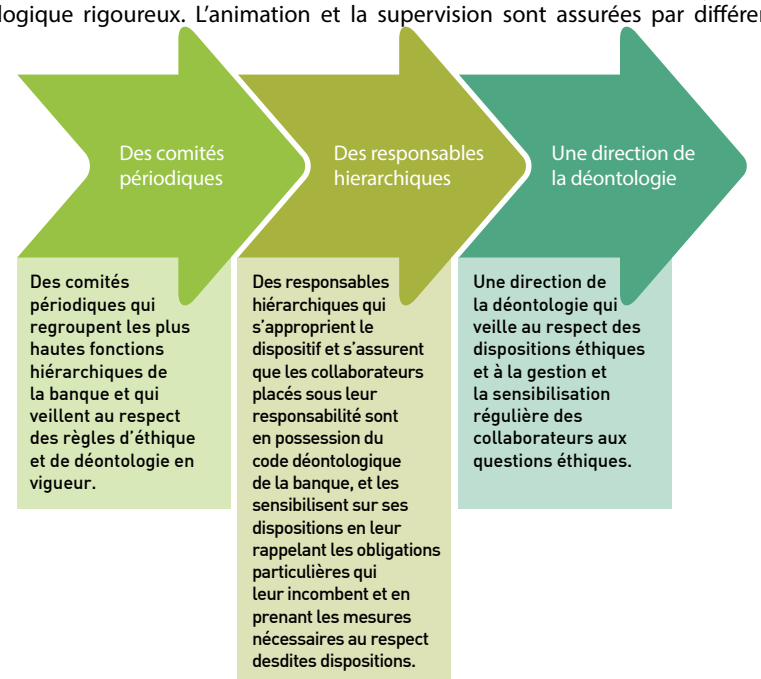

La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) à qui sont confiés la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :

Le conseil et la sensibilisation des collaborateurs	La centralisation et le traitement des informations	La veille sur le dispositif de déontologie

La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation en continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux et l'alerte professionnelle ;
- Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe… ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

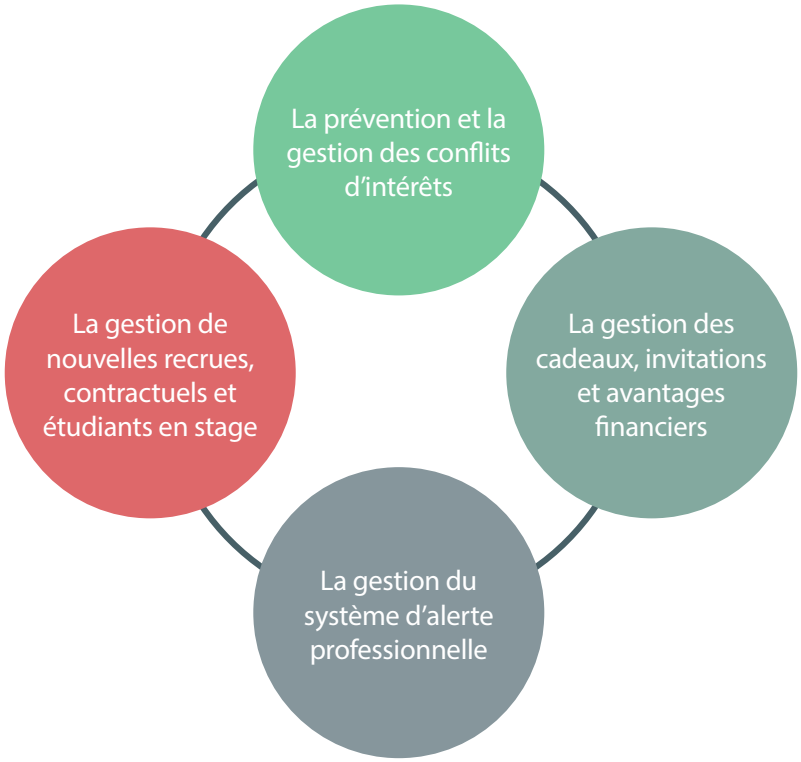

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

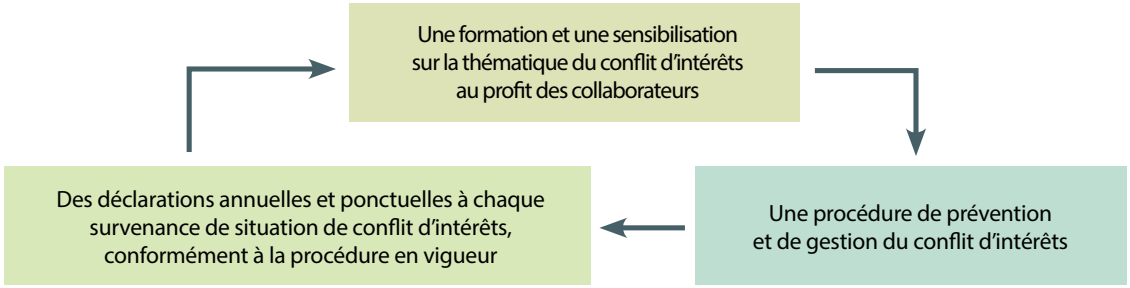

Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle :

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.

C. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1) La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en

matière d'engagements et de maitrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, le Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités: des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque;
- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

2) La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

Eu égard à la nature de l'activité bancaire, la politique se doit d'être dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout évènement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.
La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations.

3) Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation à priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;

- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque évènement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.
Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.
Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de

risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la Banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

4) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la Banque Centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la Banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- Limites sectorielles ;
- Limites par filière ;
- Limites par segment ;
- Limites individuelles : par groupe d'affaire et contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

RISQUE DE MARCHÉ

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences règlementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie ; aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché :
Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rurale.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques

Le risque systémique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché.
À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit : peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes:

Le risque de défaut : ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit : ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques

Risque de concentration ou risque de répartition
Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.

2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché :
Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Le risque opérationnel : il peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché.
- Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- Le risque de concentration (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification,…

3) Les risques liés à l'activité Change

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.
Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.
Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) Stratégie des risques de marché

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre…) ;
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés en un dispositif bien organisé.

5) Politiques des risques de marché

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limites opérationnelles ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a.Dispositif de limites opérationnelles

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur positon courte de change ;
- Les limites relatives aux duration, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
- Limites internes de marché ;
- Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.
- Elles sont validées et renouvelées, ou revues, à la demande, lors du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b.Dispositif de gestion des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a opté pour une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité
La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée

Duration
La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.
La duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR) :
La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.);
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés.

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autre moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et règlementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR : Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:
- Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne : Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du Comité Directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.
Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests : Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.
Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres.
- Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :
- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité change ;
- L'activités OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché : Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation. Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).
Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.
Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

6) Perspectives

Face au contexte actuel, marqué par une inflation et une évolution incertaine de la conjoncture économique, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale du contexte actuel et un retour à une situation normale. Ainsi, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché :

En effet, Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact de la conjoncture actuelle et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :

- La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
- La diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

7) Organisation du pôle pilotage des risques financiers

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :

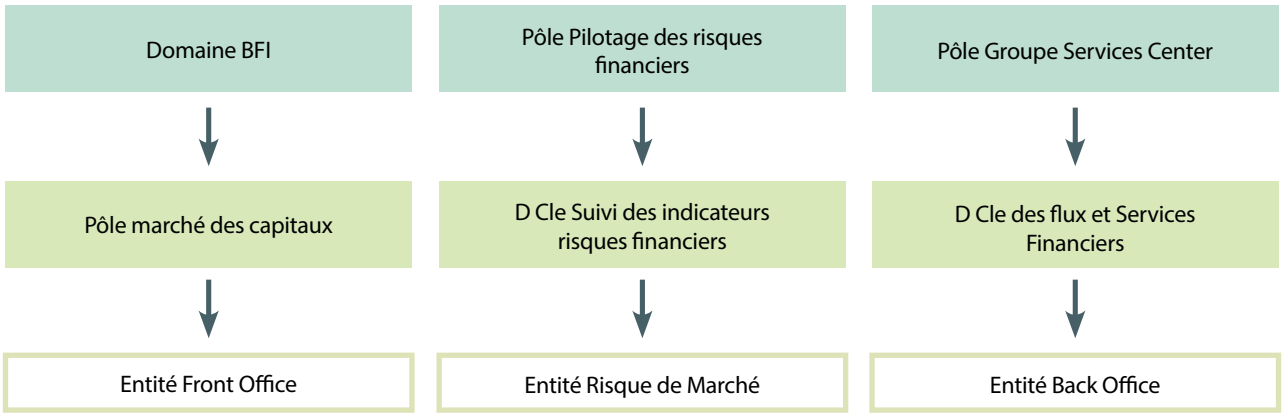

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux…) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a.Gestion de risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.
Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings règlementaires dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...
L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration…) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2022, le LCR du CAM s'est établit à un niveau réconfortant, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).
De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2022.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place
Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarii qui différent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion de risque de taux

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux
Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels
Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT …) ; d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 20% des FP's de base.
- Principales limites en termes d'impasses en taux :
- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité…).

Ainsi, en appliquant la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2022, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -0,7% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +0,3% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarii réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 4,9% des fonds propres de base de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité global dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces gaps pour une couverture optimale.

2) Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ; ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, le suivi et de la maitrise des risques opérationnels, Directement rattachée au Directoire.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 31/12/2022 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

a. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser à terme le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

b. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, et responsable d'un ou plusieurs périmètres métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des évènements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés de remonter les évènements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les structures de contrôle interne.
- Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance déclinée via les instances suivantes :

  - Le comité risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions ;

  - Le comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maitrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

c. Principaux outils méthodologiques

Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection au plus tôt des défaillances avérées (évènements et incidents), elle s'articule autour de :

- Approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, …) ;
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).
- Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.
- Au 31/12/2022, Il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :
- L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;

- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI);
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.
- La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour portent sur les points suivants :
- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des évènements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographies (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification ….).

Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels au sein de la banque prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement » en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des évènements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des évènements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle internes (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des évènements et incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO dans les métiers ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.
La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les

mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PMEA marocaine Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.
Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Déc.23	Juin.24 P	Déc.24 P	Juin.25 P
BASE SOCIALE	CET1	8,90%	8,60%	8,68%	8,97%
	Ratio de Fonds Propres de base	10,16%	9,80%	9,84%	10,10%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,20%	12,93%	13,64%	13,38%
BASE CONSOLIDÉE	CET1	8,49%	8,26%	8,33%	8,61%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,72%	9,43%	9,46%	9,71%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,81%	12,38%	13,04%	12,79%

RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une enveloppe globale de 58 Mrds Dhs s'étalant entre 2009 et 2018.
Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 75% à fin 2023.
Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 15% au terme de l'exercice 2023.

RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.
Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert ou les entreprises sont incapables de payer ses obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.
Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.
Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique représente un défi majeur pour les institutions financières marocaines en raison de son impact potentiellement négatif sur leurs activités et celles de leurs clients. En tant que banque spécialisée dans l'agriculture et l'agro-industrie, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est particulièrement exposé aux aléas du changement climatique. C'est dans ce cadre que la banque a mené, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, un projet structurant sur l'évaluation des opportunités et risques liés au changement climatique.

Deux catégories de risques liés au changement climatique sont identifiées :
- Les risques physiques qui comprennent l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques graves, tels que les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt et les changements chroniques du climat, tels que les changements persistants des niveaux de précipitations, l'élévation du niveau de la mer ou l'augmentation de la température ambiante moyenne.
- Les risques de transition qui découlent de l'adaptation de la société à une économie à faibles émissions de carbone.

Compte tenu de l'impact du changement climatique sur l'économie marocaine, le CAM doit non seulement atténuer efficacement les risques climatiques en intégrant les évaluations de ces risques dans ses décisions de prêt ; mais également saisir les opportunités qu'induit la nécessaire adaptation à ce nouvel environnement. C'est pourquoi le CAM soutient des pratiques agricoles durables, développe des produits financiers verts, à l'instar du Programme Istidama élaboré en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), et collabore avec les parties prenantes comme les agriculteurs et les experts climatiques pour relever ce défi.
En conclusion, le CAM est déterminé à occuper une position de leader dans la gestion des risques climatiques, reflétant son engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, une contribution à un avenir plus durable, et un apport positif à la société dans son ensemble.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bour favorable et bour défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.
Le système de scoring agricole est incorporé dans l'applicatif Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.
b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement
En plus du scoring agricole qui donne un niveau de risque en fonction des zones agro climatiques, le CAM a également mis en place en avril 2020 un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui traite de l'exposition de la banque à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique: À travers un projet d'intégration du risque climatique à tous les niveaux de gestion du risque au sein de la Banque.

Sensibilisation des différents métiers de la banque : À travers l'organisation d'ateliers et la diffusion de podcast sur la plateforme CAM radio

Échanges d'expertise: En prévision de la nouvelle directive de Bank Al Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des membres de la task force en matière de gestion des risques climatiques.

Renforcement de capacités internes : À travers la programmation de formations

Gouvernance des risques environnementaux et climatiques
- Revue de l'organisation et des missions du Domaine Vert.
- Centralisation de l'évaluation E&S au niveau du Domaine Gestion Globale des Risques pour intégrer les risques environnementaux et sociaux dans la maîtrise des risques de crédit.

Offre de Crédit Achamil: Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier aux aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation: Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits à court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit.

Mobilisation de financements internationaux: Afin d'appuyer son action climatique, des efforts sont entrepris par le CAM afin de mobiliser les financements disponibles au niveau international, à commencer par le Fonds Vert pour le Climat.
Engagements et transfert d'expertise vers l'Afrique

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale

Concernant la gestion des risques environnementaux, le CAM a mis en place un premier niveau de réponse à travers un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Le SGES consiste en un ensemble de procédures, d'outils et de moyens internes mis en place pour identifier et gérer l'exposition du CAM aux risques environnementaux et sociaux (E&S) de ses clients.
Le dispositif permet de déterminer et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des projets financés par la banque, d'identifier les points de vigilance E&S et d'assurer le suivi des mesures d'atténuation. Il couvre tout le processus de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit jusqu'au déblocage et suivi. En outre, le SGES vise à sensibiliser les clients aux risques environnementaux et sociaux et à les engager au respect de la réglementation E&S en vigueur.

Dans une période marquée par une conjoncture économique difficile liée au contexte exceptionnel et inédit de la crise sanitaire relative à la pandémie de la Covid-19, le secteur bancaire a été fortement affecté, notamment par un ralentissement du rythme de croissance de crédits conjugué à l'augmentation du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie de la covid-19 et le provisionnement prudent associé.

Dans ce même contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, témoignant de l'engagement, sans cesse renouvelé, du Groupe envers le développement du monde rural dans son intégralité, a dû faire face, en plus, des effets de la crise sanitaire à impact modéré sur la banque (vu son exposition majoritaire sur les secteurs les moins touchés par la crise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie et une exposition négligeable sur les secteurs sévèrement touchés comme l'hôtellerie et la restauration), aux effets de la sécheresse et le déficit pluviométrique sur les campagne agricole dont l'impact a été plus pesant.

À cet effet, il est à noter que les opérateurs des secteurs de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont été modérément impactés par les effets de la pandémie de la covid-19, tant au niveau de l'amont qu'au niveau des maillons de conditionnement et de transformation. Ces derniers ont maintenu une cadence quasi-normale de leur activité afin d'approvisionner de façon régulière le marché national en produits agricoles et de la pêche, en observant leurs demandes des crédits augmentées pour accompagner leur besoin de financement. En revanche, l'absence de précipitations, a touché essentiellement la production céréalière, impactant l'ouverture des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes du GCAM.

Dans ces circonstances, le GCAM a anticipé les demandes de sa clientèle et a répondu présent pour les demandes de financement des agriculteurs, tout en accompagnant la clientèle importatrice de blé et d'aliments de bétail, par le renouvellement des lignes de crédit et à l'international.

Par ailleurs, le GCAM a été fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la Covid-19 tout en contribuant à la promotion de la relance économique, et a conclu les exercices 2020 et 2021 avec des indicateurs globalement en vert relevant les challenges auxquels il a dû faire face.

CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC